

SOMMAIRE

Remerciements.....	i
Sommaire.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des abréviations.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Liste de figure.....	vi
Introduction.....	1
Chapitre I - MATERIELS UTILISES ET METHODOLOGIE D'APPROCHE.....	6
Section 1 – Matériels utilisés.....	6
Section 2 – Méthodologie d'approche.....	19
Chapitre II – PRESENTATION ET TRAITEMENT DES RESULTATS.....	23
Section 1 – Présentation des résultats suivant l'hypothèse de travail.....	23
Section 2 – Traitement des résultats.....	31
Chapitre III – INTERPRETATION DES RESULTATS ET PROPOSITION DES SOLUTIONS.....	35
Section 1 – Interprétations des résultats.....	35
Section 2 – Proposition des solutions.....	45
Conclusion générale.....	53
Bibliographies.....	vii
Annexes.....	ix
Tables des matières.....	xvi

RESUME

Pour cette étude nous avons comme thème : « Suivi et contrôle de l'application des conventions et principes comptables en vue d'avoir des informations financières fiables sur les états financiers au sein des PME ». En conséquence, nous nous sommes focalisés sur le degré de respect que les entreprises malgaches impartissent aux principes, conventions comptables et états financiers dans le cas des PME. Ainsi, tous les résultats et discussions tournent autour de l'application des conventions, des principes comptables et règles relatives à la présentation des états financiers. La problématique est de montrer que l'application des méthodes et règles énoncées dans le PCG 2005 a une influence sur la transparence et la fiabilité des informations comptables et financières. De tout ce qui précède, découle l'objectif global de l'étude qui est : « Contribuer à la fiabilité des informations financières des PME tout en appliquant les différentes règles et méthodes énoncées dans le PCG 2005, normes comptables en vigueur sur le territoire de la République », d'où les hypothèses à savoir l'application efficace et effective des conventions, des principes comptables et le respect des règles relatives à la présentation des états financiers. Les données que nous avons collectées auprès des petites et moyennes entreprises sont ensuite traitées afin de vérifier les hypothèses de départ. D'après la vérification de la première hypothèse, nous avons obtenu une corrélation de 0,91 ; et 0,87 pour la deuxième hypothèse. Ainsi les résultats ont montré qu'il existe une très forte relation entre l'application des conventions et principes comptables et la fiabilité des informations financières. La première hypothèse est un élément vital de la transparence de la comptabilité puisque l'application des conventions et principes comptables garantit la fiabilité des informations contenues dans les états financiers de chaque entreprise. Si les états financiers sont crédibles, la comptabilité de l'entreprise est transparente. Par conséquent, les entreprises ont une image fidèle sur ses situations financières. Quant au respect des règles relatives à la présentation des états financiers, cette dernière présente une forte relation avec la fiabilité de l'information. Ce qui revient à dire que cette deuxième hypothèse est aussi une source d'information financière et comptable fiable. Cette investigation a aussi montré que ces deux hypothèses sont tous les deux facteurs engendrant la fiabilité des informations financières, et nous avons constaté que ces deux hypothèses sont complémentaires. Dans les discussions, nous présentons les causes probables des différents problèmes détectés dans les résultats. Enfin, dans les recommandations, nous proposons des solutions aux problèmes énoncés dans les discussions.

Mots clés : Conventions – principes comptable – information financière fiable – état financier.

LISTE DES ABREVIATIONS

CERG	: Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion
CGA	: Centre de Gestion Agréés
COV	: Covariance
CSC	: Conseil Supérieur de la Comptabilité
Fi	: Fréquence en Pourcentage
IAS	: International Accounting Standard
IFRS	: International Financial Reporting Standards
IMMRED	: Introduction, Matériels et Méthodes, Résultats, Discussions et Recommandation
MPE	: Micro et Petites Entreprises
Ni	: Effectif
NIF	: Numéro d'Identification Fiscal
PCG	: Plan Comptable General
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
Q	: Question
r	: Coefficient de corrélation linéaire
SMT	: Système Minimal Trésorerie
TDE	: Tableau à Double Entrée
TVA	: Taxe de la Valeur Ajoutée
V(X)	: Variance de X
V(Y)	: Variance de Y
X	: Moyenne de X
Y	: Moyenne de Y

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Définition de PME Madagascar.....	8
Tableau n°2 : Chronogrammes des activités.....	21
Tableau n°3 : Résultat sur la fiabilité de l'information financière.....	24
Tableau n°4 : Conventions comptables.....	25
Tableau n°5 : Résultat de l'enquête concernant l'application des principes comptables.....	25
Tableau n°6 : Résultat de l'enquête sur l'application des conventions et des principes comptables	26
Tableau n°7: Nombre d'entreprise établissant le bilan.....	27
Tableau n°8 : Réponse donné par les entreprises sur l'élaboration de compte de résultat.....	27
Tableau n°9 : Résultat de l'enquête sur la présentation de TFT.....	28
Tableau n°10 : Réponse donnée par les PME concernant de tableau de variation des capitaux propres	29
Tableau n°11 : Résultat d'enquête à propos de l'établissement de l'annexe	29
Tableau n°12 : Réponse des entreprises enquêtées sur l'application de règle de comptabilisation.....	30
Tableau n°13 : Résultat concernant le principe d'évaluation	31
Tableau n°14 : Tableau exposant le degré de l'application des diverses règles sur les états financiers	31
Tableau n°15 : TDE exprimant les réponses données par les entreprises sur l'hypothèse 1 et la fiabilité de l'information	32
Tableau n°16 : TDE exposant la relation entre la fiabilité de l'information et le respect des règles relatives à la présentation des états financiers.....	33
Tableau n°17 : Comparaison des 2 coefficients de corrélation	45

LISTE DE FIGURE

Figures n° 01 : Modélisation théorique des variables.....	19
---	----

INTRODUCTION GENERALE

La volonté d'harmoniser la comptabilité au niveau international n'est pas récente. Dès 1973, à Londres, l'ASC (International Accounting Standard Committee) a été créée dont l'objectif essentiel est de mettre en forme des standards comptables de base qui seraient acceptés dans le monde entier. Ce sont les normes IAS (International Accounting Standards ou normes comptables internationales)

L'IASC s'est transformé en IASB (International Accounting Standards Board) en 2001 dont l'objectif demeure inchangé : promouvoir un jeu unique de normes comptables permettant de garantir un degré élevé de transparence et d'assurer la comparabilité de l'information financière. Les nouvelles normes sont depuis dénommées IFRS (International Financial Reporting Standards ou normes internationales relatives à l'information financière). Ces nouvelles normes internationales constituent une réconciliation entre les conceptions anglo-saxonnes et continentales de la comptabilité, et constituent donc aujourd'hui les seules normes comptables réellement internationales.

A Madagascar, il y a aussi du changement sur la norme comptable pour l'application des conventions et principes comptables. Cette norme est le plan comptable 1987 qui sont substitués par le plan comptable général 2005. Cet ancien PCG est jugé comme obsolète et non conformes aux normes internationales. Le plan comptable 2005 a été instauré par le décret 2004- 272 du 18 février 2004 et mis en vigueur depuis janvier 2005¹. Il définit les règles générales relatives au tenu de compte par Madagascar.

Quelques innovations sont introduites dans le PCG 2005, à savoir : adoption des normes internationales c'est-à-dire la comptabilité est établie suivant des concepts et règles admis au plan international, information transparente et comparable, mesure de la performance. Certains changements se sont trouvés dans le PCG 2005 comme abandon de la prééminence du principe de prudence au profit de la pertinence de l'information, abandon des provisions à caractère fiscal, absence de charge dans les actifs, absence de produits correspondant à des transferts de charge, application raisonnée de la juste valeur, prééminence de la notion de contrôle sur la notion du patrimoine. Il existe aussi des nouveaux états à fournir à savoir : le tableau de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres.

¹ <http://WWW.csc.mg> « introduction au Plan Comptable Général 2005 » (mai 2013)

L'application de ce nouveau plan comptable est obligatoire pour toute entreprise, mais chaque entreprise à sa propre application selon leur taille et leur secteur d'activité. Premièrement, pour les grandes entreprises qui constituent la première catégorie d'entreprises concernées par le PCG 2005, elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 2 000 000 000 d'Ariary. Pour cette catégorie d'entreprise l'application du PCG 2005 est obligatoire. La comptabilité des engagements y est appliquée, il en est de même pour les moyennes entreprises qui ont un chiffre d'affaires compris entre 200 000 000 d'Ariary et 2 000 000 000 d'Ariary. Les entreprises classées dans la catégorie des petites entreprises ont un chiffre d'affaire compris entre 20 000 000 et 200 000 000 d'Ariary. Pour ces entreprises l'assujettissement au « Système Minimal de Trésorerie » est obligatoire. Leurs comptabilités peuvent être limitées aux encaissements et décaissements. Cependant, elles peuvent opter pour l'application du PCG 2005, surtout si elles choisissent l'option du régime réel, c'est-à-dire, la récupération de la TVA. L'objectif de cette facilitation du système comptable à l'égard des entreprises est surtout d'ordre fiscal, elle consiste à intégrer les entreprises illicites dans le milieu licite pour améliorer les recettes fiscales de l'Etat. Les micros entreprises sont en général des entreprises individuelles. Elles sont classées dans cette catégorie dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 000 d'Ariary. Ces entreprises ne sont pas obligées de tenir une comptabilité ou d'appliquer le plan comptable général 2005. Toutefois, elles doivent être déclarées auprès des services administratifs compétents, autant qu'elles doivent obtenir un NIF, un numéro statistique, et être inscrites au registre de commerce.

Conformément à la loi en vigueur, les entreprises qui appliquent le PCG doivent respecter les méthodes comptables qui sont très important sur l'établissement et la présentation des leurs états financiers. Ces méthodes comptables sont : les conventions comptables de base, les principes comptables fondamentaux, les méthodes d'évaluation ainsi que les règles ou pratique spécifique pour établir et présenter les états financiers de l'entreprises².

Pour que les informations contenues dans les états financiers soient fiables, ils doivent respecter ces méthodes comptables. Or, ces états financiers ont pour rôles de donner des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésoreries de l'entité aux utilisateurs autant internes qu'externes³.

² Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget : « Plan Comptable Général 2005 », Imprimerie National (2004), p.11

³ ¹Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget : « Plan Comptable Général 2005 », Imprimerie National (2004), p.12

L'application de ces normes dans le système comptable n'est que bénéfique pour toutes entités concernées, que ce soit pour l'Etat que pour les entreprises à Madagascar ainsi que les utilisateurs des informations financières. Effectivement, des avantages importants peuvent être apportés par le rattachement aux normes internationales sur le plan économique du pays, en l'occurrence la confiance des investisseurs. Mais, il faut noter que tous les avantages apportés par le PCG 2005 dépendront de la réussite de son application.

Ici, l'important c'est d'évaluer le degré d'application du plan comptable générale dans les petites et moyennes entreprises, plus précisément le respect des conventions comptables de base, les principes comptables fondamentaux et surtout les règles ou pratiques spécifiques appliquées par une entreprise pour la présentation des états financiers. L'entreprise doit aussi tenir compte le respect des caractéristiques qualitatives de l'information financières. Les informations financières doivent être intangibles et pertinentes pour que ses utilisateurs puissent prendre des opinions ou des décisions les concernant. L'objectif est d'avoir des états financiers réguliers et fiables. Les éléments de ces états financiers doivent être alors fondés sur le respect de ces normes. C'est les états financiers qui donnent l'image fidèle de l'entreprise.

On sait que la qualité des états financiers est une première préoccupation dans l'entreprise, ils jouent d'important rôle de donner des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'entité aux utilisateurs autant internes qu'externes. Est-il possible, pour les entreprises installées à Madagascar de les appliquer, compte tenu des contraintes et des obligations définies par ce plan comptable, face aux moyens dont disposent ces entreprises ? Entre autres, les entreprises voient la comptabilité comme un outil de pression fiscale. Ceci est due au fait que c'est à partir des états financiers que l'administration fiscale calcul l'impôt à payer pour chaque entreprise. Aussi, pour parvenir à diminuer leurs coûts d'exploitation, les entreprises essaient de minimiser au possible leurs charges fiscales.

En réalité, les moyens pour parvenir à une application efficace et effective des conventions, des principes comptables ainsi que les diverses règles qui sont nécessaire sur l'établissement des états financiers sont plutôt délaissés par le gérant et surtout par le comptable. Le gérant se consacre plutôt au côté technique. Il ne se soucie pas la sincérité de sa situation financière, il lui suffit uniquement que ses activités fonctionnent et font rentrer de l'argent. De plus, la plupart des gérants et des comptables à un niveau de connaissances du PCG assez faibles que ce dernier est la principale cause de cette non-application. Nous savons aussi que la négligence et la routine des comptables sont aussi le fondement de ce problème. Par conséquent, leurs résultats n'est pas fiables car quelques méthodes ou règles comptables

ne sont pas bien respectés. Malgré cela, de nombreuses entreprises font appel à un cabinet d'audit pour prouver la sincérité et la régularité de ses comptes vis-à-vis de ses partenaires : banques, administration fiscale, fournisseurs. Mais cela ne concerne pas toutes les entreprises existantes, car parmi elles, nombreuses sont encore celles qui se complaisent dans l'informel. C'est un fait essentiellement dû à la mentalité et au niveau d'instruction des entrepreneurs. Ces différents problèmes constituent un facteur de blocage au non respect des directives et obligations énoncés dans le PCG. Or, l'objectif principal de la normalisation mondiale étant de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Une image fidèle associe le mieux : régularité et sincérité. Il importe que l'image que la comptabilité donne de la situation de l'entreprise soit la plus fidèle possible pour tous ceux qui seront amenés à utiliser les informations comptables. Est-ce que les difficultés rencontrées lors de l'application du PCG ne constitueront pas un obstacle pour l'atteinte de son objectif ?

La problématique du présent mémoire consiste à montrer que **la meilleure respect des méthodes comptables est un moyen qui permet d'améliorer la qualité des informations financières**. L'absence de connaissance de PCG 2005 par les PME peut générer une inexactitude de l'information contenue dans leurs états financiers.

Tout ce qui précède, démontre l'importance et l'intérêt du thème objet de cette étude, qui est : « **Suivi et contrôle de l'application des conventions et principes comptables en vue d'avoir des informations financières fiables sur états financiers au sein des PME** », plus précisément au sujet des sociétés commerciales afin de détecter les freins à l'atteinte de l'objectif visé dans le respect de ces normes et d'en donner les recommandations jugées utiles.

D'où la définition de l'objectif global de notre étude « **Contribuer à la fiabilité des informations financières tout en appliquant les différentes règles ou méthodes énoncés dans le PCG 2005, normes comptables en vigueur sur le territoire de la République** ».

On choisit cet objectif pas uniquement pour ces entreprises cibles mais aussi pour toutes les autres entreprises (grande entreprises et micro entreprises) qui voudraient améliorer leur situation financière et leurs comptabilités. Et il incitera le gérant et les autres de même catégorie à saisir l'importance d'une bonne tenue de la comptabilité. Face à la nouvelle technologie qui ne cesse de se développer et à la globalisation, nous sommes menés à nous tourner vers les pratiques simplifiées et moderne proche des standards internationaux en vue de préparer déjà ces entreprises à s'étendre en grande entreprises lorsqu'elle atteindra leur apogées. C'est pour ça que nous proposerons d'appliquer toutes les directives énoncés dans le plan comptable.

Pour mieux cerner, il est important de déterminer les objectifs spécifiques de notre mémoire. Les objectifs spécifiques relatifs à cette étude sont d'une part d'appliquer les conventions et principes comptables énoncés dans le PCG 2005 pour que l'information financière soit fiable, et d'autre part de faire respecter les diverses règles ou pratiques nécessaires à la présentation des états financiers. Suivant ses objectifs sus mentionnés, les hypothèses suivantes ont été formulées :

Premièrement, l'application efficace et effective des conventions, des principes comptables garantit la fiabilité des informations financières que se dernier contribue à la transparence de la comptabilité.

Deuxièmement, le respect des règles relatives à la présentation des états financiers assure la fiabilité des informations financières.

Si les hypothèses sont bien accordées, on doit donc aborder les résultats de ce projet qui seront d'une part, de pouvoir évaluer et contrôler la comptabilité actuelle au sein des PME suivant la loi comptable et normalisation ; et d'autre part de pouvoir diagnostiquer le traitement des informations et finalement de pouvoir maîtriser bien la comptabilité.

Pour réaliser ce mémoire nous nous sommes introduits au sein de quelques petites et moyennes entreprises et nous avons planifié des actions de façon ordonnée et de manière à aboutir au résultat souhaité qui devrait être l'application effective des principes, conventions comptables sur les états financiers. Au cas où les résultats s'avèrent être le contraire, nous allons essayer de dégager les tendances lourdes en analysant les liens causaux et à partir de là, élaborer des solutions aux problèmes qui s'étaient présentés.

Ainsi pour mener à bien notre étude, nous devons suivre la démarche IMMRED. Elle se subdivisera en trois chapitres. Tout d'abord dans le premier chapitre intitulé matériels et méthodes, nous allons voir de section en section sur le choix de la zone d'étude et des théories concernant, la comptabilité et sa norme, les conventions, les principes comptables, les états financiers et les informations financières fiables. De plus, il y a la vérification des hypothèses. Nous allons aussi y présenter la méthode de collecte des données qui seront décortiquées dans un premier temps, analysées ou traitées dans le second temps. Ensuite, le deuxième chapitre de cet ouvrage fournit les résultats. La réponse est axée sur l'application et le respect des conventions des principes comptables au sein des PME d'une part et sur l'établissement des états financiers d'autre part. Dans notre cas ici, les résultats ont été obtenus auprès des petites et moyennes entreprises. Enfin, le troisième chapitre sera intitulé : interprétation des résultats et proposition des solutions. Nous allons d'abord y analyser et interpréter les résultats affirmés au cours du deuxième chapitre, puis, nous allons proposer quelques solutions pour atteindre le but fixé.

PREMIER CHAPITRE

MATERIELS UTILISES ET METHODOLOGIE D'APPROCHE

Si on entend parler de « matériel et méthodes », des appréhensions et des idées naissent dans l'esprit. Ils sont la base de toute l'étude. Ils mettent en relief les différentes démarches à suivre et à respecter pour atteindre l'objectif fixé. Son application nous permettra de mieux nous diriger vers la recherche de résultats. Il est important de souligner que « matériels et méthodes » se présentent comme un outil indispensable pour assurer le bon déroulement de ce travail de mémoire. Il mettra en exergue la partie descriptive de notre étude, une partie qui va essayer de faire comprendre comment évaluer et contrôler la comptabilité actuelle au sein des PME, suivant la loi comptable et normalisation ? Ces questions serviront de guide pour arriver à la finalité. Pour mener à bien notre étude, nous allons diviser ce chapitre en deux sections dont la première est appelée « matériels utilisé ». Cette section est tranchée en trois sous sections qui nous permettront de mieux cerner le choix de la zone d'étude et sa caractéristique, les matériels utilisés et la modélisation théorique. La deuxième section s'articule sur la méthodologie d'approche ; dans cette deuxième section, nous allons nous référer sur deux sous section qui vont être étudiés successivement, à savoir : les méthodes d'analyse appliquées et le limite de l'étude.

Section 1 : Matériels utilisés

Cette section s'intéresse plutôt au côté théorique de notre étude. Il essaye de décrire successivement les matériels de recherche qui sont généralement le monde des PME et de la comptabilité, ainsi que les variables de notre étude.

1.1. Choix de la zone d'étude et ses caractéristiques

L'objectif de cette section est de présenter le cadre de notre recherche. Ainsi, pour arriver à mener une étude approfondie sur le degré de l'application des conventions et des principes comptables sur les états financiers dans les PME Malgaches, nous avons fait des enquêtes auprès de quelques entreprises. Puisque notre thème est très vague, il s'est donc avéré nécessaire de bien choisir le champ d'application. Sur ce, nous avons choisi des entreprises malgaches différentes pour accomplir notre mission. Ces entreprises ont de différentes activités et raisons sociales. Elles sont aussi de différents statuts et formes

juridiques. Ainsi nous avons visité des entreprises privées et semi privés, publiques et semi publiques. Toutes les entreprises visitées se trouvent dans la ville d'Antananarivo car cette ville est considérée comme une meilleure zone d'étude pour notre recherche puisqu'elle justifie l'implantation de nombreuses PME. Avec une superficie de 107 km², la ville représente plus de 70 % des PME, réparties dans les six arrondissements à raison de la facilité des procédures à suivre en terme de législation, de formalité, d'argent, d'activité, d'investissement et de la concentration de la population de la Capitale. En effet, la Capitale est bien placée pour faire notre étude. Nous avons fait une enquête auprès de quinze trente entreprises réparties dans la zone d'étude. Elles se répartissent dans le secteur secondaire et tertiaire puis œuvrant dans des activités différentes.

1.2. Outils utilisés

Pour effectuer un travail de recherche tel que le nôtre, il nous faut alors toujours des matériels. Les matériels renforcent et aident le chercheur à accomplir dans un meilleur succès son travail. Il comporte le questionnaire d'enquête, outils bibliographiques, la formule statistiques et la documentation. Mais avant d'aborder le sujet, il sera primordial d'abord d'éclaircir quelques théories concernant le PME, la comptabilité et sa norme, les conventions et principes comptables, les états financières et la qualité des informations. Alors cette section va le dénicher petit à petit pour plus de compréhension.

1.2.1. Théorie sur le PME

Les PME regroupent les petites et moyennes entreprises appartenant au secteur intermédiaire, situées entre les micro-entreprises et les grandes entreprises. En général, les PME occupent une place importante dans la vie socio-économique à Madagascar. En effet, plus de 80 % des entreprises identifiées à Madagascar sont des micros, petites et moyennes Entreprises et les 20 % restants sont des grandes entreprises. Cependant, une partie importante des PME œuvre encore dans la clandestinité, et constitue de ce fait un potentiel fiscal encore à mobiliser. Ainsi, nous allons voir la définition de ce qu'est une PME à Madagascar. « Les petites et moyennes entreprises sont des entreprises dont la taille, définie par un ensemble de critères, dont essentiellement le nombre de salariés, ne dépasse pas certains seuils. Les autres critères de taille utilisés sont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan, et on utilise parfois de plus un critère d'indépendance s'exprimant sous la forme de non-appartenance à un

groupe trop important ». ⁴ Il n'existe pas une définition officielle unique dans le pays, mais on utilise le plus souvent les rapports des études sur les entreprises.

A Madagascar, une entreprise est considérée comme PME si au moins l'un des critères suivant est satisfait : disposer d'un effectif permanent compris entre 5 et 100 employés et justifier d'un total de bilan compris entre 60 et 600 millions d'Ariary.

Tableau 1: Définition de PME

	Moyenne Entreprises « ME »	Petite et Moyenne Entreprise « PME »	Grande Entreprises « GE »
Effectif	< 5	5 à 100	>100
TOTAL du Bilan	< 60 millions Ariary Soit 30 000 USD	60 à 600 millions Ariary 30 000 à 300 000 USD	600 millions Ariary 300 000 USD
	< 100 fois PIB / tête	100 à 1000	1000

Source : Rapport sur " Politique Nationale de Promotion des PME " 2006. Analyse :

FTHM Conseils, P17

Avant de donner la définition du principe et de la convention comptable, information financière fiable et états financiers, il est important de savoir ce qu'est la norme comptable et le plan comptable pour mieux comprendre le sujet.

1.2.2. Théories sur la comptabilité et sa norme

On va se tourner maintenant vers le fondement de la norme comptable pour mieux comprendre le sujet. Cette sous section nous permet d'avoir les bases nécessaire pour une meilleur compréhension. Les normes comportent des principes, des règles, des méthodes intégrées dans un référentiel comptable. Pour être applicable, ce référentiel doit fréquemment être lui-même intégré au sein d'un droit comptable. Elles fournissent toutes les directives de base pour déterminer comment et quand l'opération financière sont constatées, classées, calculées, enregistrées, synthétisées et enfin présentées. Elle a pour raison de : simplifier la comptabilité, d'harmoniser, de comprendre, de savoir interpréter, de réduire les couts, de favoriser à l'accès au marché financier, de la communication d'information pour tout le monde et d'agir avec efficacité. La normalisation comptable a pour objectifs : d'améliorer des méthodes de tenue comptable en vue d'améliorer l'image fidèle et réaliste apportée par les états financiers ; d'avoir une meilleure compréhension des comptabilités et de leur contrôle.

Le Plan Comptable General 2005 constitue les normes comptables du pays. Il est un ensemble de règles et de principes qui permet d'élaborer l'information financière et d'assurer la transparence d'une entreprise. Il contient toutes les règles et les méthodes à suivre durant le traitement comme les principes comptables, les conventions comptables et les diverses

⁴ Source: http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/petite-moyenne-entreprise.htm

méthodes d'évaluation ainsi que les règles ou pratiques spécifiques appliquées par une entité pour établir et présenter les états financiers. Les états financiers sont établis sur la base des normes comptable internationale. La comptabilité a de différente définition selon les auteurs mais nous allons prendre une définition qui devra nous aider à mieux comprendre. Selon l'article 111-01 du PCG 2005 « la comptabilité est considéré comme un système d'organisation financier permettant de saisir, classer, évaluer et enregistrer des opération de base chiffrer ou non correspondant au opération de l'entité et de présenter les états financier donnant une image fidele (bilan) de la performance (compte de résultat)et de variation financière de l'entreprise (tableau de flux de trésorerie) à la date de clôture de compte. » Cette définition est valable pour toutes les petites entreprises que les grandes.

1.2.3. Théories sur les conventions et principes comptables

Les conventions comptables de base, ainsi que les principes comptables fondamentaux constituent une base pour l'élaboration des normes comptables et la recherche de solutions appropriées aux problèmes posés. Ils découlent d'un environnement économique, social et légal particulier⁵.

1.2.3.1. Conventions comptables de base

Ces conventions constituent des hypothèses fondamentales sur l'environnement économique et social et sur l'utilisation de l'information comptable et sur laquelle repose la formulation de principes comptables. Quatre conventions sont énoncées dans le plan comptable général (PCG) 2005, qui est :

- **Conventions de l'entité**

Selon le PCG 2005, l'entité est considérée comme étant un ensemble autonome, distincte de ses propriétaires, associés ou actionnaires c'est-à-dire, des participants à des capitaux propres. La comptabilité d'une entité repose sur une nette séparation entre son patrimoine et celui des personnes physique ou morales qui la dirigent ou qui ont contribué à sa constitution et à son développement. Les états financiers de l'entité prennent en compte uniquement l'effet de ses propres transactions et des seuls événements qui la concernent.

⁵ CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS),

- **Convention de l'unité monétaire**

Il est nécessaire d'avoir une unité de mesure unique pour enregistrer les transactions d'une entreprise. C'est l'origine du choix de la monnaie comme unité de mesure de l'information véhiculée par les états financiers. On ne comptabilise que les transactions et événements susceptibles d'être quantifiés monétairement. Pourtant, les informations non quantifiables doivent également être mentionnées dans les états financiers même si elles sont susceptibles d'avoir une incidence financière⁶. Sur le territoire malgache, la monnaie utilisée pour la présentation des états financiers est la monnaie nationale actuelle qu'est l'ARIARY

- **Comptabilité d'exercice**

Sous réserve de disposition spécifique concernant les micros et petites entités, les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés sur la base des droits constatés, c'est-à-dire à la date de survenance de ces transactions ou événements, et non quand interviennent les flux monétaires correspondant. Les effets de transactions sont donc constatés à la date qu'ils sont parus⁷. Ils sont présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rattachent.

- **Continuité d'exploitation**

Les états financiers sont établis sur une base de continuité d'exploitation, c'est-à-dire que l'entité poursuivra ses activités dans un avenir prévisible, à moins que des événements ou des décisions survenues avant la date de publication des comptes rendent probable dans un avenir proche la liquidation ou la cessation totale ou partielle d'activité. Lors que les états financiers ne sont pas établis sur cette base, les incertitudes quant à la continuité d'exploitation doivent être indiquées et justifiées, et la base sur laquelle ils ont été arrêtés doit être précisée.⁸ La continuité de l'exploitation peut être définie alors comme une situation normale de l'entité selon laquelle elle est présumé n'avoir ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de les réduire de façon importante dans un avenir prévisible.

1.2.3.2. Principes comptables fondamentaux

Le Plan Comptable Général (PCG) 2005 a défini huit (8) principes comptables fondamentaux. Parmi ces principes, deux (2) d'entre eux sont des nouveaux introduits dans le

⁶ CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS), 111p

⁷ CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005) 116p

⁸ CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005) 116p

Plan Comptable Général (PCG) 2005 à savoir : le principe d'importance relative et la prééminence de la réalité sur l'apparence.

- **Principes d'indépendance des exercices**

le suit. Pour sa détermination, il convient donc de lui imputer les transactions et les événements qui lui sont propres et ceux la seulement. Dans l'hypothèse où un événement, ayant un lien de causalité directe et prépondérante avec une situation existant à la date d'arrêté des comptes d'un exercice, est connu entre cette date et celle de l'établissement des comptes dudit exercice, il convient de rattacher cet événement à l'exercice clos. Ce rattachement s'effectue sur la base de la situation existant à la date d'établissement des comptes. Si un événement se produit après la date de clôture de l'exercice et n'affecte pas la situation de l'actif ou du passif de la période précédant la clôture, aucun ajustement n'est à effectuer. Il n'y a pas de rectification à faire, si cet événement n'a aucun impact sur la valeur de l'actif ou du passif de la période, c'est-à-dire que sa valeur s'apprécie ou se déprécie. Un exercice comptable a normalement une durée de 12 mois. Dans des cas exceptionnels où l'exercice est inférieur ou supérieur à 12 mois et notamment en cas de création ou de cessation de l'entité encours d'année ou de mois ou en cas de modification de la date de clôture, la durée retenue doit être précisée et justifiée⁹.

- **Principe d'importance relative** (seuil de signification)

Les états financiers doivent mettre en évidence toutes informations significatives, c'est-à-dire toute information pouvant avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs de l'information peuvent porter sur l'entité. Les montants non significatifs sont regroupés avec des montants correspondant à des éléments de nature ou de fonction similaires¹⁰. Les normes comptables ne sont pas censées s'appliquer aux éléments sans importance significative.

- **Principe de prudence**

La prudence est l'appréciation raisonnable des faits dans des conditions d'incertitude afin d'éviter le risque de transfert, sur l'avenir, d'incertitude présente susceptibles de grever le patrimoine ou le résultat de l'entité. La prudence peut être définie comme la prise en compte d'un degré raisonnable de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer

⁹ CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS),

¹⁰ CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005)

les estimations dans des conditions d'incertitudes, de sorte que les actifs ou les produits ne soient pas surévalués et que les passifs ou les charges ne soient pas sous-évalués¹¹.

▪ **Principes de permanence des méthodes**

L'enjeu principal du principe comptable de permanence des méthodes est de pouvoir comparer l'activité et le patrimoine d'une entreprise dans le temps. Autrement dit il convient de toujours utiliser les mêmes méthodes comptables d'une année sur l'autre pour pouvoir comparer et évaluer de façon cohérente les comptes d'une entreprise. Selon le PCG 2005, « la cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives impliquent une permanence dans l'application des règles et procédures relatives à l'évaluation des éléments et à la présentation des informations. ¹²». Ce principe permet d'avoir une lecture simple des états financiers pour que les informations soient comparables d'année en année. Un changement de méthode comptable et donc le non-respect du principe comptable de permanence des méthodes ne pourra être justifié que si l'évolution de l'activité d'une entreprise le nécessite ou que ce changement dans les règles d'enregistrement comptable apporte réellement une amélioration à la fiabilité et à la cohérence des comptes de l'entreprise, autrement dit, une meilleure information financière. A titre d'exemple, considérons la méthode d'évaluation des stocks et les plans d'amortissement. Lors de l'évaluation de l'amortissement des immobilisations, l'entreprise ne peut appliquer qu'une seule méthode d'une année sur l'autre, soit par amortissement linéaire ou amortissement dégressif. Concernant l'évaluation des stocks, l'évaluation doit choisir l'une d'entre les méthodes suivantes : la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP), la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS/LIFO) et la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS/FIFO), c'est-à-dire, l'entreprise doit toujours respecter les mêmes principes d'enregistrement comptable.

▪ **Principe du coût historique**

Sous réserve de dispositions particulières, les éléments d'actifs, de passifs, de produits et de charges sont enregistrés en comptabilité et présentés dans les états financiers au coût historique, c'est-à-dire sur la base de leur valeur à la date de leur constatation, sans tenir compte des effets de variation de prix ou d'évolution du pouvoir d'achat de la monnaie¹³. Le

¹¹CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS),

¹² CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS),

¹³ CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005) 116p

coût historique peut être défini ainsi comme le montant de trésorerie payé ou juste valeur de la contre partie donnée pour acquérir un actif, à la date de son acquisition ou de sa production.

- **Principe d'intangibilité du bilan d'ouverture**

Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

- **Principe de prééminence de la réalité sur l'apparence**

Les transactions et autres événements doivent être enregistrées en comptabilité et présentées dans les états financiers conformément à leur nature et à leur réalité financière et économique, et non pas seulement selon leur apparence juridique¹⁴.

- **Principe de non compensation**

La compensation entre éléments d'actifs et éléments de passifs au bilan ou entre éléments de charges et éléments de produits dans le compte de résultat n'est pas autorisée, sauf dans les cas où elle est imposée ou prévue par la réglementation comptable. Des charges et produits liés résultant de transactions et événements similaires et ne présentant pas de caractère significatif peuvent être compensés¹⁵.

1.2.4. Théories sur les états financiers

L'état financier est une représentation structurée de la situation et de performance financière de l'entité. Il a pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité qui soient utiles à un large éventail d'utilisateur pour la prise de décisions économiques. Les états financiers montrent également les résultats de la gestion par la direction des ressources qui lui sont confiés¹⁶. L'image fidèle est considérée comme l'objectif fondamental des états financiers.

1.2.4.1. Contenus et arrêté des états financiers

Chaque entreprise qui entre dans le champ d'application du présent Plan Comptable Général doit établir annuellement des états financiers

¹⁴ CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005) 116p

¹⁵ CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS),

¹⁶ IAS 1 « Norme Comptable International » p9

- **Arrêtés des états financiers**

Selon l'article 210-3 du PCG 2005¹⁷ les états financiers sont arrêtés sous la responsabilité des dirigeants de l'entité une fois par an. Ils sont émis dans un délai maximum de six (6) mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils doivent être distingués des autres informations éventuellement publiées par l'entité.

- **Contenu des états financiers**

Chacun des documents composant les états financiers doivent être clairement identifiés et les informations suivantes doivent être mentionnés de façon précise : la dénomination sociale et nom commerciale de l'entité présentant les états financiers ; date de clôture de l'exercice à laquelle les états financiers sont présentés ; la monnaie de présentation qui est la monnaie nationale. D'autres informations permettant d'identifier l'entité doivent également être mentionnées telles que l'adresse du siège sociale, forme juridique, lieu d'activité et pays d'immatriculation ; principales activités et nature des opérations effectuées ; nom de la société mère et éventuellement dénomination du groupe auquel est rattachée l'entité ; nombre moyen d'employés au cours de la période.

1.2.4.2. Le composant de l'état financier

L'article 210-1 du PCG 2005 exprime que les états financiers des entités autres que les micros et petites entreprises assujetties à une comptabilité de trésorerie comprennent : un bilan, un compte de résultat, un tableau des variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie, une annexe. Pour en savoir plus, nous allons définir un à un ces composantes :

- **Le bilan**

Le bilan peut être défini comme étant un état récapitulatif des actifs, des passifs et des capitaux propres de l'entité à la date de clôture des comptes. Il varie au fur et à mesure de la comptabilisation des opérations financièrement quantifiables. Elle permet donc de contrôler l'évolution de l'entreprise en comparant le résultat de l'année en cours avec les ceux des années précédentes.

- **Le compte de résultat**

Le compte de résultat est défini comme un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de la période considéré ; par différence des produits et des charges, il fait apparaître le résultat net de la période. Le compte de résultat montre une

¹⁷ CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS),

vision synthétique de la variation de la situation économique de l'entité et les origines de son augmentation ou de sa diminution.

- **Le tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie ainsi que des informations sur l'utilisation des ces flux de trésorerie. Un tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésoreries et équivalent de trésorerie intervenu pendant l'exercice¹⁸.

- **Le tableau de variation des capitaux propres**

Le tableau de variation des capitaux propres procède à une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice, à l'instar du résultat net, des changements de méthode comptable, des corrections d'erreurs, d'autres produits et charges en capitaux propres, des opérations en capital telles les augmentations et les diminutions ainsi que les remboursements.

- **L'annexe**

L'annexe des états financiers comporte des informations, des explications et des commentaires d'importance significative et utiles aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables spécifiques utilisées et sur les autres documents constituant les états financiers¹⁹. Toute modification dans la présentation des états financiers annuels ou dans les méthodes d'évaluation doit être signalée dans l'Etat annexé.

1.2.5. Information comptable et financière fiable

Pour les besoins de la prise de décision, les états financiers doivent garantir la transparence sur la réalité de l'entité en présentant une information complète et utile²⁰. Cette information doit satisfaire aux caractéristiques qualitatives suivantes : intelligibilité, pertinence, fiabilité et comparabilité. La fiabilité est donc l'un des caractéristiques qualitatives des informations financières. Une information est fiable lorsqu'elle est exempte d'erreurs, d'omissions et de préjugés significatifs, et lorsque son élaboration a été effectuée sur la base

¹⁸ CSC, OECFM, INSTAT, « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005) 116p

¹⁹ CSC « Plan Comptable Général » cohérent avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS), 111p

²⁰ Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget : « Plan Comptable Général 2005 », Imprimerie National (2004), p.13

des critères suivants : recherche d'une image fidèle, prééminence de la réalité sur l'apparence, neutralité, prudence, exhaustivité.

1.3. Les matériels de collecte et d'exploitation des données

Nous avons utilisé comme matériels, la documentation, la recherche, le questionnaire d'enquête et le formule statistique. Commençons par la documentation.

1.3.1. Documentation

La documentation, quant à elle, consiste à rassembler tous les documents relatifs à ce thème de recherche. Lors de la recherche des documents, un travail très important a été accompli auprès de Commerce et auprès de banque de donnée de l'Etat (INSTAT). Cette activité consiste à trouver et gérer des documents concernant les PME à Madagascar. Ainsi, comme documents, les cours magistraux peuvent contenir de multiples informations de base utiles à l'avancement des travaux. La consultation des documents ayant servi dans les précédentes recherches est aussi d'une très grande utilité pour mieux connaître l'évolution de la situation. Alors, les documents obtenus sont formés par des brochures informatives et des livres qui contiennent des rapports d'étude dans l'entreprise enquêté.

1.3.2. Recherche

La recherche consiste à recueillir des informations en faisant des recherches que ce soit sur internet en visitant les sites susceptibles de fournir les informations requises, ou que ce soit en regardant les actualités et en lisant les journaux pour être tout le temps au courant des évènements relatifs à la recherche, ou encore que ce soit en lisant les livres d'auteurs confirmés sur le thème de recherche, en effet cela va enrichir la recherche.

1.3.3. Questionnaire d'enquête

Le questionnaire fait partie des outils les plus cruciaux dans une étude. Son utilisation est une des techniques qui peut conduire notamment l'objet de l'étude dans des faits précis ou notamment dans des opinions. En effet, on peut le définir clairement comme « une liste de question qui sont posées oralement ou par écrit en vue de recueillir des information sur des sujet particulier »²¹. Il est l'un des outils principaux de travail. Il doit être élaboré avec précaution afin d'éviter des biais volontaires sur les réponses données. Il doit permettre d'exprimer une opinion à l'égard de certain problème. Son usage est nécessaire dans notre cas car avec lui, on cherche à mieux comprendre l'importance de la comptabilité

²¹ Cours de marketing, 2^{ème} année 2009-2010

transparente au sein des PME, pour savoir le degré d'application des conventions et des principes sur les états financiers.

1.3.4. Formule statistique

La notion de formule statistique est un outil très important pour traiter les informations, il devrait être appliqué en vue d'interpréter mathématiquement les résultats recueillis. Pour ce faire, il est nécessaire de rappeler le cours de statistique. La formule statistique nécessaire dans notre étude est le coefficient de corrélations (r). C'est le réel r compris entre -1 et 1 qui évalue le degré de dépendance entre les deux variables X et Y observés.

Pour savoir lequel des deux variables explicatives a un fort impact sur la variable expliquée, on calcule les deux fonctions :

$Y = f(x_1)$, c'est-à-dire que la variable Y dépend par la variable X_1 .

$Y = f(x_2)$, c'est-à-dire que la variable Y est en fonction de la variable X_2 .

Pour connaître sa dépendance, il faut calculer la corrélation entre les deux variables.

Voici sa formule : $r = \frac{\text{Cov}(X,Y)}{\delta(x) \times \delta(Y)}$

Où $\text{Cov}(X, Y)$ est la covariance de X et Y , c'est-à-dire la moyenne des produits des valeurs centrées de X et de Y , donnée par la formule : $\text{Cov}(X, Y) = \frac{\sum x_i \times y_j \times n_{ij}}{N} - (\bar{x} - \bar{y})$ car les effectifs sont différents de 1 (comme dans les TDE).

1.4. Modélisation théorique de travail

Dans cette sous section, il est important d'énumérer les variables de notre étude. Mais avant tout, il est nécessaire d'expliquer les hypothèses de notre travail.

1.4.1. Hypothèses de travail pour avoir une information financière et comptable fiable

Notre objectif fixé vise à effectuer une analyse afin d'atteindre des informations comptables et financières fiables sur les états financiers au sein des PME. C'est l'expression la plus logique pour masquer les problèmes rencontrés lors de l'enquête. Les façons d'atteindre cet objectif sont multiples mais nous prenons les deux d'entre elles qui seront trouvées dans cette sous-section. Alors, pour arriver à ce stade, nous avons besoin des efforts de volonté et de motivation des dirigeants, surtout des comptables qui sont les principaux acteurs de changement escompté. Pourtant, cette volonté devrait se rallier à l'application efficace et

effective des conventions et principes comptables. C'est ce dernier qui est la première hypothèse, base de toute l'étude si on veut faire évoluer l'environnement comptable des PME. Cette hypothèse aide les entreprises à s'éloigner des risques et d'incertitude et leurs permet d'avoir des informations comptables authentiques, transparentes, fiables et cohérentes. De plus, la seconde hypothèse sera le respect des diverses règles nécessaires à la présentation des états financiers. On doit suivre toutes les pratiques et règles appliquées sur l'établissement de bilan, de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie, de tableau de variation de capitaux propres et d'annexe. La maîtrise de tout ça garantit la fiabilité des informations comptables et financières.

1.4.2. Traduction des hypothèses en variables

En application des hypothèses de recherche, la branche et le secteur d'activité sont les variables que nous utilisons pour classer les petites et moyennes entreprises afin de faciliter la recherche des informations concernant le thème. Nous avons donc besoins de variables plus précises pour atteindre l'objectif fixé. Ainsi nous avons pris comme variable principale les hypothèses ci-dessus, en posant X_1 la première hypothèse et X_2 la seconde. Ces deux hypothèses forment alors ce qu'on appelle les variables explicatives, des variables qui pourront être des instruments pouvant mener à atteindre la variable expliquée, qui n'est autre que la fiabilité des informations financières sur les états financiers des PME, symbolisée par Y .

Par déduction : $Y = X_1 + X_2$

Ainsi l'équation : $Y = aX_1 + bX_2$, cette équation va nous permettre de déterminer les constantes respectives « a » et « b » issues de X_1 et X_2 .

La variable qui a le plus grand constant dépend plus de Y que l'autre. Y est l'information financière fiable.

X_1 : Application efficace et effective des conventions et principes comptables.

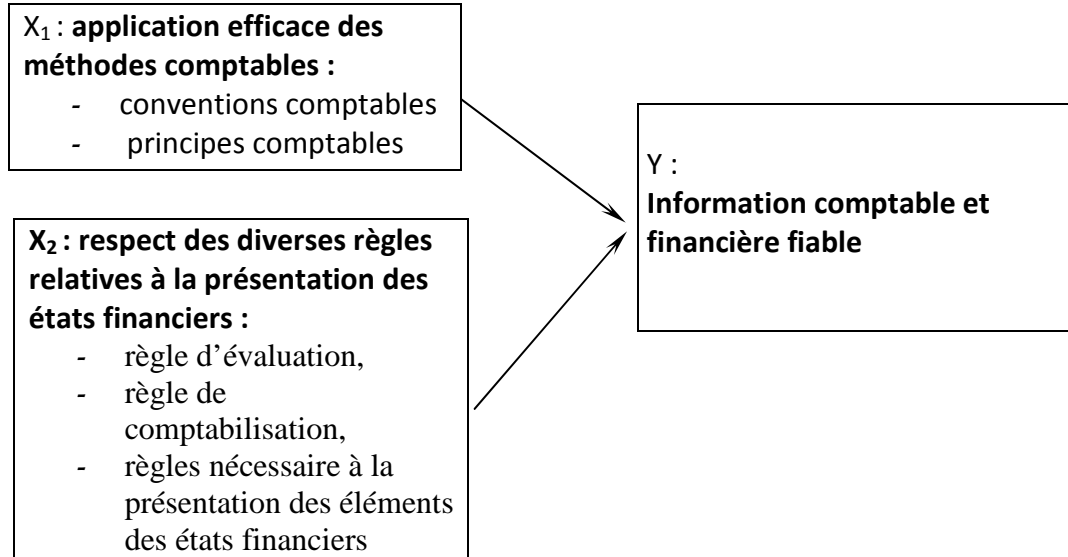
X_2 : Respect de diverses règles relatives à la présentation des états financiers.

Par cette formule, on déduit que la fiabilité des informations financières et comptables repose sur une application efficace et effective des conventions et principes comptables ainsi que le respect des divers règles relatives aux présentations des états financiers.

1.4.3. Modélisation des hypothèses

Modéliser les hypothèses en variables nous facilitent à mieux comprendre leurs significations et leurs cohérences à la variable expliquée. Pour cela, voici ce modèle :

Figure 1: Modélisation théorique des variables.



Source : Etude personnel

Cette première section nous a permis de connaître la zone d'étude et ses caractéristiques, des théories relatives au thème de l'étude rendent plus claire la base de notre étude comme la théorie sur le PME, sur la comptabilité et sa norme, sur les conventions et principes comptables, sur l'état financier, sur l'information financière fiable et des matériels de collecte et d'exploitation des données comme documentation, de recherche sur internet et bibliographique, de questionnaire d'enquête, de la formule statistique.

Afin de mettre en relief notre travail, il est temps maintenant de passer à la seconde section « méthodologie d'approche » qui nous permettra de dévoiler tous les outils nécessaires et les méthodes à appliquer.

Section 2 : Méthodologie d'approche

Cette section sera consacré à la méthodologie que nous avons optée. Elle décrit donc la manière dont on est arrivé à traiter les données pour aboutir au résultat final. La méthodologie appliquée, la limite de l'étude et le chronogramme des activités d'exécution de la recherche seront énuméré dans les sous-sections.

2.1. Méthodes appliquées

La méthode est une démarche organisée pour arriver à un certain résultat. C'est l'une des raisons qui nous pousse à accorder plus d'importance à cette section qui va considérer successivement les différentes méthodes de travail utilisées pour arriver à la détermination dudit résultat. Pour aller plus loin une question mérite d'être posée : Comment les résultats ont été retrouvés ? La réponse va être apportée dans cette section.

2.1.1. Méthode d'enquête

Pour réussir notre étude, il faut faire une enquête sur quelques petites et moyennes entreprises. Pour notre cas, nous allons utiliser un type d'enquête qui permet avoir le maximum d'informations. La méthode la mieux adaptée est l'enquête par sondage. Cette dernière signifie qu'un peu de PME est interrogée. Cette partie est appelée échantillons et est appelée à représenter les PME en général (population).

2.1.2. Méthode d'échantillonnage

Cette méthode est très importante pour notre étude. Il faudra limiter l'étude à un échantillon qui est le représentatif de la totalité des populations ; c'est-à-dire qu'on va choisir quelques entreprises qui peuvent représenter toutes les petites et moyennes entreprises. Pour notre cas, on utilise la méthode de quotas. Elle repose sur le principe selon lesquels un échantillon aura la même répartition que la population étudiée. Des différents critères sont utiles qui vont servir de base à la fixation de quotas. Ces critères sont : le nombre de personnel de l'entreprise, son chiffre d'affaire, son secteur d'activité, sa forme juridique et son lieu d'implantation. Notre échantillon est composé de trente petites et moyennes entreprises qui sont réparties dans la zone d'étude.

2.1.3. Méthode d'élaboration de questionnaire

Le questionnaire est une liste des questions posées durant l'enquête. Dans cette méthode, l'enquêté devrait répondre toutes les questions qui sont préparées à l'avance. Le questionnaire permet d'éviter des biais volontaires ou involontaires sur les réponses données. La préparation du questionnaire n'est donc pas une chose facile puisqu'il contient de petites explications concernant l'objet de l'enquête. Il faut que le questionnaire soit simple, court, clair pour avoir des réponses précises et pour que l'interlocuteur soit motivé à répondre à toutes les questions. Il existe de différents types de questionnaires à savoir ceux à questions fermées, à questions ouvertes, et questions avec notation.

2.2. Limite de l'étude

Nous savons que les informations recueillies durant la recherche ne constituent pas des certitudes ou des vérités absolues. Ainsi la recherche est limitée par des éléments différents.

D'abord, il est possible que l'enquêteur n'ait ni l'expérience ni la compétence pour les interviews et l'utilisation même du questionnaire (par exemple certain question n'est pas posée correctement) donc, nous n'avons pas pu obtenir le maximum d'informations dont nous avons besoin. Certains documents ou des données aussi ne sont pas disponibles puisque l'entreprise ne veut les partager. C'est à dire les données obtenues ne sont pas suffisantes et tout cela entraîne des difficultés à notre thème.

Ensuite, le second problème est relatif au « temps ». Nous étions limités à très peu d'entreprise. La plupart des entreprises semblait être très occupées pour nous recevoir ou que le responsable n'était pas présent au moment de notre passage, personne ne pouvait nous recevoir, alors qu'il est quasiment impossible de prendre un rendez-vous sans l'avis du niveau supérieur hiérarchique.

Enfin, Le dernier problème rencontré était la discrétion de l'entreprise sur la confidentialité des informations ce qui rend difficile et limite l'obtention des informations.

2.3. Le chronogramme des activités

Le chronogramme des activités depuis la préparation à la recherche jusqu'à la correction finale peut être résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Le chronogramme des activités.

Activités	Semaine							
	1	2	3	4	5	6	7	8
Les préparations à la recherche	X							
L'enquête proprement dite	X	X						
Le dépouillement des résultats		X	X					
La vérification des hypothèses				X				
L'analyse et interprétation sur les résultats				X	X			
La rédaction du mémoire				X	X	X	X	
Correction								X

Source : Planification personnelle de toutes les activités (2013)

Ce tableau montre que nous avons passé 8 semaines pour effectuer le travail de mémoire. La phase de préparation et l'enquête proprement dite ont été les stades les plus compliqués, car à part les contraintes financières et temporelles, ce sont les stades les plus fastidieux physiquement. Suivi de traitement de données qui nécessite l'application des théories appuyées par les apports personnels.

CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE

Pour conclure, ce premier chapitre nous a conduits dans une vision de reproductivité de notre recherche. C'est le fondement de toute démarche scientifique, point de départ de toute recherche. La première section a fait connaître les détails (approfondis) du vif du sujet et a permis de justifier le choix de la zone d'étude et ses caractéristiques (PME) ; on doit le connaître car à partir de celui-ci, nous avons pu collecter les informations s'y rapportant. La connaissance préalable des théories relatives au thème de l'étude était primordiale car c'est l'objet du présent mémoire. Ses théories concernent le PME ; la norme comptable, plus précisément sur le PCG 2005 ; les conventions et principes comptables ; les états financiers et surtout la fiabilité des informations. Puis, nous avons évoqué comment nous avons pu effectuer le travail qui conduit vers l'obtention du résultat. Ainsi, des divers matériels sont utilisés pour accéder aux diverses informations à savoir le questionnaire d'enquête, la recherche, la documentation et la formule statistique. Nous avons pu aussi expliquer dans cette deuxième section les deux hypothèses émises et les traduit en variables. Ensuite, la seconde section est les méthodes appliquées durant notre étude. Nous avons pu décrire toutes le détail sur les méthodes utilisées pour que notre étude soit menée à bien. C'est avec une bonne méthode que nous avons traité bien les informations recueillies. De ce fait, l'utilisation des différentes méthodes de travail comme l'élaboration de questionnaire, la méthode d'analyse statistique et les méthodes d'échantillonnage.

Malgré l'approbation des hypothèses retenues il existe toujours des limites pour un maximum de précision de l'étude. Ce sont les contraintes matériels et temporels, les informations et documents inaccessibles pour cause de confidentialité de la gestion de l'entreprise. Toutes les activités sont réalisées dans un laps de temps de huit semaines selon notre chronogramme d'activité. En sommes, le chapitre nous a permis d'avoir une idée sur les techniques utilisées pour procéder à la détermination des résultats observés. Mais quels résultats attendons-nous ? Nous allons répondre cette question dans le chapitre suivant.

DEUXIEME CHAPITRE : PRESENTATIONS ET TRAITEMENTS DES RESULTATS

Ce mémoire nécessite une partie indéniable dans la contribution à l'atteinte des objectifs fixés. L'une d'entre elle est la partie « présentation des résultats ». Les résultats sont le fruit de toutes les démarches adoptées, dans lequel il montre que les résultats soient bien conçus et bien présentés, c'est-à-dire clairs et précis pour pouvoir contribuer efficacement à une bonne compréhension de notre thème. Ce chapitre est la déclinaison de l'analyse. Il permet de bien présenter les résultats obtenu durant l'enquête d'une part et de traiter ses résultats d'autre part. Les résultats correspondent aux deux hypothèses et la présentation se fait par ordre de l'hypothèse. Alors, comment mettre de façon plus claire ces résultats ? Partons de l'enquête qui est la seule véritable source de toutes nos informations, cette question mérite des réponses détaillées. Ainsi, dans cette deuxième chapitre, allons nous référer sur deux sections qui vont être étudiés successivement à savoir la présentation des résultats suivant l'enquête qui sont cohérent avec l'hypothèse et puis le traitement de ses résultats c'est-à-dire de calculer le coefficient de corrélation entre les variables explicatives (X_1 et X_2) et la variable expliquée Y . Cela permet de savoir lequel entre les variables X_1 et X_2 répond au mieux l'objectif fixé. Ensemble les deux sections nous serviront de guide pour atteindre l'objectif global.

Section 1 : Présentation des résultats suivant les hypothèses de travail

Les résultats obtenus de notre enquête se présente en deux sous section. Dans la première, nous relatons les résultats descriptifs de l'enquête concernant le résultat de la première hypothèse qui n'est autre que l'application des conventions et principes comptables lors du traitement. La deuxième sous section sera consacrée au résultat de la deuxième hypothèse : « respect des diverses règles relatives à la présentation des états financiers ». Les résultats descriptifs de l'enquête seront énumérés suivant le questionnaire et traduit dans de simples tableaux.

1.1. Résultat concernant la fiabilité des informations financières

Cette section va déceler les réponses des tous les enquêtés à propos de la fiabilité des informations financières. Pour ce faire, nous avons la série de questions ci-dessous posés auprès des trente petites et moyennes entreprises visitées :

Q₁ : Comment jugez-vous la fiabilité des informations financières par l'application des conventions, des principes comptables et des règles relatives à la présentation des états financiers ? On résume les réponses des entreprises dans un tableau simple.

X_i désigne les valeurs (1 à 4) que nous avons donné aux possibilités de réponse.

Rappelons que **1= n'est pas fiable, 2= peu fiable,**

3 = moyennement fiable et 4 = très fiable

Tableau 3 : Résultat sur la fiabilité des informations financières

X _i	Ni	Fi%
1	-	-
2	4	13,33%
3	8	26,67%
4	18	60%
Total	30	100%

Source : Résultat de l'enquête menée auprès de 30 PME

Ce tableau montre clairement que dix huit entreprises parmi les trente enquêtées ont répondues que leurs informations comptables et financières sont très fiables par une meilleur application des méthodes comptables (convention et principe comptable) et des diverses règles nécessaires à la présentation des états financiers, ce qui correspond à 60 % de la population étudiée. 8 autres (26,67 %) ont soulignés que leur information est moyennement fiable. Et le reste, c'est-à-dire 4 entreprises ont affirmés que leur information financière n'est pas vraiment fiable, soit 13,33% de la totalité. On constate donc que qu'il n'y a pas d'entreprise qui obtient la note 1, c'est-à-dire que tout le monde est convaincu que l'application efficace et effective des conventions, des principes comptables et des diverses règles nécessaires à l'établissement des états financiers garantissant la fiabilité des informations financières.

1.2. Résultat concernant l'application efficace et effective des méthodes comptables énoncé dans le PCG

Dans cette sous section, les résultats descriptifs d'enquête sont obtenus par la question posée à chacune des entreprises visitées. Ils sont aussi obtenus par l'utilisation des variables énumérées dans le chapitre méthodologie, et proviennent du traitement des réponses lors de l'enquête. Ces questions parlent en premier temps de l'application des conventions comptables de base et ensuite de l'application des principes comptables

fondamentaux. Nous allons voir particulièrement les résultats de la recherche suivant chaque variable de l'hypothèse. Ainsi, déployons-les successivement.

1.2.1. Convention comptable de base

Ce paragraphe nous montrera, dans un tableau, les résultats obtenus par les trente entreprises interviewées, concernant le respect des conventions comptables. La question à répondre est la suivante :

Q₂ : L'application de conventions comptable peut-elle être un moyen d'avoir une information financière fiable ? Appliquez-vous cette méthode ?

Les réponses seront données dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : conventions comptables de base.

X _i ²²	Ni	Fi%
1	-	-
2	2	6,66%
3	8	26,66%
4	20	66,66%
Total	30	100%

Source : Enquête personnelle auprès des 30 PME

Ce tableau représente les entreprises qui appliquent vraiment ou non les conventions comptables de base. Il énonce que vingt petites et moyennes entreprises parmi les trente enquêtées (66,66 %) respectent bien les quatre conventions. Huit entreprises (26,67% de la totalité) ont répondu qu'elles appliquent moyennement ces conventions. Et les restent, appliquent peu cette méthode comptable.

1.2.2. Principes comptables fondamentaux

Q₃ : Le respect du principe comptable peut-il être un moyen d'avoir une information financière fiable et crédible ? Est-ce que vous appliquez ces principes comptables durant le traitement ? Nous allons donner une réponse à cette question, à l'aide du tableau suivant :

²² Rappel : les notes allant de 1 à 4 signifie 1= n'applique pas, 2= applique un peu, 3=applique moyennement, 4= applique bien

Tableau 5 : Résultat de l'enquête concernant l'application des principes comptables.

X _i	Ni	Fi%
1	-	-
2	2	6,67%
3	10	33,33%
4	18	60%
Total	30	100%

Source : Enquête auprès des PME échantillonnées

D'après ce tableau, 6,67 % des PME enquêtées suivent peu des principes comptables. Dix entreprises, soit 33,33%, affirment qu'elles appliquent moyennement les principes comptables. Et le reste représentant 60 % appliquent correctement ces principes.

Enfin, pour vérifier l'hypothèse par les résultats obtenus, on peut réunir tous ces résultats en un seul tableau, c'est-à-dire nous allons dévoiler la généralité sur l'application des conventions et des principes comptables.

Tableau 6 : Résultat de l'enquête sur l'application des conventions et des principes comptables.

X _i ²³	Ni	Fi%
1	-	-
2	2	6,67 %
3	6	20%
4	22	73,33%
Total	30	100%

Source : Investigation personnelle auprès des PME enquêtées

De ce tableau, seulement 73,33 % des petites et moyennes entreprises échantillonnées applique totalement les conventions et principes comptables. Il est aussi à remarquer que 6 répondants (20 %) disent qu'ils appliquent peu ces méthodes. Et seulement deux entreprises ont répondu qu'elles suivent moyennement, c'est-à-dire qu'elle ne respecte pas totalement les conventions et les principes comptables. Ainsi, force est de constater qu'il n'existe pas d'entreprise qui obtient la note 1.

²³ Rappel : les notes allant de 1 à 4 signifie 1= n'applique pas, 2= applique un peu, 3=applique moyennement, 4 = applique bien

1.3. Résultat d'enquête sur le respect des règles et pratiques relatives à la présentation des états financiers

Nous allons présenter ces résultats suivant chaque variable de l'hypothèse. Commençons tout de suite par les résultats concernant les règles nécessaires à la présentation des éléments des états financiers.

1.3.1. Respect des règles nécessaire à la présentation des états financiers

Cette sous-section montrera les résultats obtenus de la question posée à chacune des entreprises visitées par le chercheur. Questions qui parlent de respect des règles nécessaires sur l'établissement de l'élément des états financiers.

1.3.1.1. Bilan

Q₄ : Est ce que votre entreprise respecte les règles énoncée dans le PCG sur l'établissement du bilan ?

Nous allons donner une réponse à cette question, à l'aide du tableau suivant :

Tableau 7 : résultat sur le respect des règles à la présentation de bilan.

X _i ²⁴	Ni	Fi%
1	-	-
2	3	10%
3	7	23.33%
4	20	66.67%
TOTAL	30	100%

Source : Résultat d'enquête auprès de 30 PME

Ce tableau nous montre que toutes les entreprises enquêtées suivent les règles sur la présentation du bilan puisqu'il n'y a pas d'entreprise qui obtient la note 1. Seulement une entreprise a répondu qu'elle applique peu des règles. Sept autres ont affirmés qu'elles respectent moyennement, c'est-à-dire 23,33%. Vingt entreprises choisissent d'appliquer bel et bien les règles nécessaires à la présentation de ce poste, ce qui correspond à 66,67 % de la population étudiées.

1.3.1.2. Compte de résultat

Q₅ : respectez- vous les règles nécessaires à l'établissement de votre compte de résultat ? Voyons dans le tableau suivant les réponses.

²⁴Rappel : les notes allant de 1 à 4 signifie 1= n'applique pas, 2= applique un peu, 3=applique moyennement, 4= applique bien

Tableau 8 : Réponse donné par les entreprises sur l'élaboration de compte de résultat.

X_i^{25}	N_i	F_i
1	-	-
2	6	20%
3	8	26.67%
4	16	53.33%
Total	30	100%

Source : Enquête auprès des PME échantillonnées

D'après ce tableau, on constate que six entreprises suivent peu les règles concernant l'élaboration de ce poste, c'est-à-dire 20 % de la population. Huit d'entre elles ont répondu qu'elles appliquent moyennement ces règles, ce qui correspond 26.67% de la totalité. Seize entreprises ont affirmés qu'elles appliquent vraiment toutes les règles nécessaires à la présentation de compte de résultat.

1.3.1.3. Tableau de flux de trésorerie

Ce paragraphe va montrer dans un tableau, les résultats obtenus par les trente entreprises interviewées, concernant l'importance du respect des normes existants. La question à répondre est la suivante :

Q_6 : Est-ce-que votre comptable suit les règles nécessaires à la présentation de tableau de flux de trésorerie ?

On résume les réponses des entreprises dans un tableau simple.

Tableau 9 : Résultat de l'enquête sur la présentation de tableau de flux de trésorerie.

X_i	N_i	F_i
1	-	-
2	8	26.67%
3	12	40%
4	10	33.33%
Total	30	100%

Source : Résultat de l'enquête auprès des PME sélectionnées

Ce résultat montre que huit entreprises ont affirmé qu'elles appliquent peu les règles sur l'élaboration de tableau de flux de trésorerie, soit 26.67% de la totalité. Douze autres ont répondu qu'elles respectent moyennement ces règles, ce qui correspond à 40% de la population étudiées. Dix ont affirmés qu'elles appliquent la totalité des règles quand elles élaborent le TFT, soit 33.33% de la totalité.

²⁵ Rappel : les notes allant de 1 à 4 signifie 1= n'applique pas, 2= applique un peu, 3=applique moyennement, 4= applique bien

1.3.1.4. Le tableau des variations des capitaux propres

Q₇ : Suivez-vous les règles relatives à la présentation de tableau de variations des capitaux propres ?

Nous allons voir dans le tableau suivant les réponses des entreprises :

Tableau 10 : Réponse donné par les PME concernant de tableau de variation des capitaux propres.

X _i ²⁶	N _i	F _i %
1	-	-
2	6	20%
3	14	46.67%
4	10	33.33%
Total	30	100%

Source : Enquête auprès des PME étudiés

Nous constatons par ce tableau que parmi les petites et moyennes entreprises sélectionnées, six d'entre elles appliquent peu les règles concernant l'établissement de tableau des variations de capitaux propres, soit 20% du nombre total. Quatorze ont répondu qu'elles respectent moyennement ces règles, ce qui correspond 46.67% de la totalité. Le reste a souligné qu'elles suivent bien les règles sur la présentation de ce poste, soit dix entreprises.

1.3.1.5. L'annexe

La question ci-dessous est posée pour savoir le degré d'application des règles relatives à l'élaboration de l'annexe.

Q₈ : Est ce que votre entreprise applique les règles et pratiques nécessaires à la présentation de l'annexe ? Voyons dans le tableau suivant les réponses des enquêtés

Tableau 11 : Résultat d'enquête à propos de l'établissement de l'annexe.

X _i	N _i	F _i %
1	4	13,33%
2	6	20%
3	10	33,33%
4	10	33,33%
Total	30	100%

Source : Enquête auprès des 30 PME

²⁶Rappel : les notes allant de 1 à 4 signifie 1= n'applique pas, 2= applique un peu, 3=applique moyennement, 4= applique bien

Ce résultat stipule que quatre entreprises parmi les trente enquêtées ne s'intéressent pas à élaborer l'annexe même si ce dernier tient une place très importante dans la situation financière de l'entreprise, ce qui veut dire qu'elles ne suivent pas les règles. Six entreprises appliquent peu les règles nécessaires à l'élaboration de l'annexe, c'est-à-dire 20 % de nombre total. Dix autres ont affirmés qu'elles respectent moyennement ces règles. Et le reste, c'est-à-dire dix entreprises choisissent d'appliquer correctement toutes les règles sur la présentation de ce poste, ce qui correspond 33,33% du nombre total.

Nous allons voir maintenant le degré d'application des diverses règles qui est primordial durant l'élaboration des états financiers.

1.3.2. Règle de comptabilisation

La comptabilisation fait partie du traitement comptable, c'est la méthode la plus simple pour faire le traitement. La plupart des entreprises que nous avons enquêtées respecte la règle sur cette comptabilisation. On a posé la question suivante pour connaître les réponses des entreprises :

Q₉ : Est ce que votre entreprise respecte-t-elle les principes de comptabilisation ?

Voyons plus claire le résultat dans un tableau suivant :

Tableau 12 : Réponse des entreprises enquêtées sur l'application des règles de comptabilisations.

X _i	N _i	F _i %
1	-	-
2	2	6.66%
3	8	26.66%
4	20	66.67%
TOTAL	30	100%

Source : Résultat de l'enquête effectuée auprès des 30 PME

Ce tableau montre que la majorité des entités enquêtées respecte la méthode de comptabilisation car 66.67% de l'échantillon le sont. Huit d'entre elles suivent moyennement les règles, soit 26.66%. Deux entreprises suivent peu des règles, ce qui correspond 6.66%. On constate qu'il n'y a pas d'entreprise qui ne respecte pas la méthode de comptabilisation.

1.3.3. Règle d'évaluation

L'évaluation est un processus utile pour déterminer un certain coût d'opération. De ce fait, on doit la respecter pour que les états financiers soient crédibles et réguliers, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'erreur ou d'omission.

Q₁₀ : Suivez-vous les méthodes d'évaluation à l'établissement de votre état financier ?

Dressons un tableau montrant le résultat de l'enquête.

Tableau 13 : Résultat concernant le principe d'évaluation.

Méthode d'évaluation	N _i	F _i
1	-	-
2	4	13,34%
3	10	33,33%
4	16	53,33%
Total	30	100%

Source : Enquête personnelle auprès des 30 PME

Ce résultat stipule que parmi les 30 PME sélectionnées, seize d'entre elles respectent le règle d'évaluation soit 53.33% du nombre total, dix ont répondu « suivre peu des règles » et quatre entités ont affirmés les suivre moyennement, c'est-à-dire que toutes les PME enquêtées respectent les règles mais chaque entreprise a sa propre application.

Enfin, pour vérifier l'hypothèse par les résultats obtenus, on peut réunir tous ces résultats en un seul tableau suivant.

Tableau 14 : Tableau exposant le degré d'application de ses diverses règles

X _i	N _i	F _i
1	-	-
2	4	13,33%
3	6	20%
4	20	66,67%
Total	30	100%

Source : Suivant l'enquête effectuée auprès des PME

D'après ce tableau, 66,67% des entreprises sélectionnées affirment qu'elles appliquent bel et bien ses états financiers et respectent toutes les règles qui y sont prescrites. Six d'entre elles répondent qu'elles appliquent moyennement les règles et élaborent toutes les postes de l'état financiers, c'est-à-dire que son état financier n'est pas complet et les règles ne sont pas bien respectées. Quatre entreprises soulignent qu'elles suivent peu des règles quand ils n'établissent que quelques éléments de l'état financier.

Section 2 : Traitement des résultats

Dans cette section, nous allons voir particulièrement les liens entre la variable expliquée et les variables explicatives. Pour ce faire, nous nous référons aux formules statistiques pouvant faire sortir le coefficient de corrélation r .

2.1. Calcul de r entre la fiabilité des informations financières et l'application efficace et effective des conventions et principes comptables

Pour que les informations financières soit fiables et crédibles, il faut appliquer les diverses règles et méthodes comptables, plus précisément, il faut appliquer les conventions et les principes comptables. Pour démontrer ça, nous avons besoin de calculer le coefficient de corrélation r. Ainsi nous devons croiser les résultats des tableaux simples effectués auparavant pour avoir un tableau à double entrée (TDE).

Tableau 15 : TDE exprimant les réponses données par les entreprises sur l'hypothèse 1 et la fiabilité des informations financières.

$Y_j \backslash X_i$	1	2	3	4	Ni.	Ni. Xi	$X_i^2 * Ni$	$Nij * x_i * y_j$
1	0				0	0	0	0
2		2			2	4	8	8
3		2	4		6	18	54	48
4			4	18	22	88	352	336
n.j	0	4	8	18	30	110	414	392
$n.j * y_j$	0	8	24	72	104			
$Y_j^2 * n.j$	0	16	72	288	376			

Source : calcul personnel

Ce tableau montre le croisement de deux distribution marginale (X, Y). Il traduit tous les éléments indispensables pour le calcul de r en reliant la fiabilité des informations financières et l'hypothèse 1 qui n'est autre que l'application des conventions et des principes comptables. Ainsi, partant le résultat de ce tableau, on peut également le coefficient de corrélation applicable à cette étude. Donc, on va suivre toutes les formules adoptées et utiliser les données que ce tableau montre, il est possible de le déterminer. Ainsi, d'après les étapes de calcul qui se présentent dans l'annexe 4.

$$r = 0.91$$

Cette valeur de $r_1 = 0.91$ signifie que l'application effective des conventions et principes comptables à une très forte liaison avec la comptabilité transparente. On peut dire ainsi que l'application des conventions et principes comptables permet d'avoir une information financière fiable.

2.2. Calcul de r entre la fiabilité des informations financières et le respect des règles relatives à la présentation des états financiers.

Dans cette sous section, nous allons mettre en valeur la place de l'application des règles relatives à la présentation des états financiers par rapport à la fiabilité des informations financières et les relations qui peuvent y avoir entre eux. Pour ce faire, nous considérons le tableau n° 14.

Tableau 16 : TDE exposant la relation entre la fiabilité des informations financières et le respect des règles relatives à la présentation des états financiers.

Y \ x	1	2	3	4	Ni.	Ni.xi	$X_i^2 * N_i$	$N_{ij} * x_i * y_j$
1	0				0	0	0	0
2		2			4	8	16	16
3		2	4		6	18	54	60
4			4	18	20	80	320	304
n.j	0	4	8	18	30	106	390	380
n.j * yj	0	8	24	72	104			
$Y_j^2 * n.j$	0	16	72	288	376			

Source : calcul personnel

Ce tableau expose les différents éléments qui permettent d'accéder aux différentes démarches afin de déterminer r, et ainsi, savoir la liaison entre la deuxième variable explicative et la variable expliquée. Les détails de calculs seront présentés en annexe 4.

$$r = 0.87$$

D'après ce résultat, l'application des règles relatives à la présentation des états financiers et le respect des méthodes qui y sont prescrites sont plus cruciales pour une information financière de qualité car le résultat de r représente une forte corrélation entre les deux caractères, notamment sur l'hypothèse 2 et la variable expliquée.

Nous avons vu précédemment la détermination des deux préposés de corrélation qui prouvent l'authenticité de nos hypothèses, on peut procéder maintenant au calcul de la régression.

2.3. La régression

Comme on a vu la véracité de nos hypothèses, cette fonction nous affirmera que des deux variables X_1 et X_2 dépendent le plus de Y.

$Y = aX_1 + bX_2$ d'où $a = 0.97$ et $b = 0.81$, la fonction devient $Y = 0.97 X_1 + 0.81 X_2$

Comme l'on a déjà évoqué dans le premier chapitre, la variable qui a le grand constant dépend plus de Y, ici, il s'agit de $X_1 = 0,97$ au lieu de $0,81$ pour X_2 ($0,97 : X_1 > 0,81 : X_2$). On constate que l'application efficace et effective des méthodes comptables (conventions et principes comptables) est un facteur principal qui permet d'avoir des informations comptables et financières fiables et crédibles. La corrélation exprime aussi ce résultat, avec 0.91 pour X_1 : l'application efficace des conventions et principes comptables, et 0.87 pour X_2 \Rightarrow respect des règles relatives à la présentation des états financiers.

CONCLUSION DU DEUXIEME CHAPITRE

En guise de conclusion, ce deuxième chapitre nous a permis de dégager tous les résultats issus de notre enquête auprès des trente petites et moyennes entreprises. Pour être plus claire, nous avons divisé nos résultats en deux sections bien distinctes. La première nous a présenté tous les résultats de l'enquête selon les hypothèses respectives afin de bien observer les faits. Au cours de cette section, nous avons remarqués que la majorité des PME enquêtées, implantées dans la zone d'étude applique les conventions et principes comptables ainsi que les diverses règles nécessaires à la présentation des états financiers. Par contre, d'autres en sont conscients et procèdent plus ou moins au respect de ces méthodes. De plus, quelques entreprises optent de ne suivre qu'en partie les règles. En somme, le résultat que nous avons eu lors de l'enquête arrive à nous dire que l'application des conventions, des principes et des certaines règles n'est pas suffisant pour les PME puisque cette application n'est que partiellement. La deuxième section nous a montré le traitement des résultats tout en calculant le coefficient de corrélation. Les résultats de cette corrélation démasquent qu'on a une meilleur prévision à dire que la qualité des informations dépend plus sur l'application efficace et effective des conventions et principes comptables que sur le respect des règles relatives à l'élaboration des états financiers. Ainsi, pour rendre plus réel, un dernier chapitre s'avère indispensable. Il va tourner sur les interprétations des résultats tout en proposant des recommandations aux petites et moyennes entreprises afin de porter une touche d'amélioration.

TROISIEME CHAPITRE : INTERPRETATION DES RESULTATS ET PROPOSITION DES SOLUTIONS

Sur ce que nous avons vu auparavant, le chapitre précédent a pu énumérer les différents résultats pouvant faire sortir les différentes données prouvant que les hypothèses posées et traduites en variables participent réellement à la fiabilité des informations financières sur les états financiers des PME. Ainsi, il est maintenant question d'analyser ces résultats pour rendre réel cette amélioration. Mais comment réaliser cet objectif ? Nous devons passer en premier lieu sur les discussions qui seront une analyse des différentes données obtenues lors de l'enquête pour savoir quels sont les points forts et les points faibles. En second lieu, nous apporterons des solutions et des conseils pour les PME malgaches. Pour entrer dans ses détails, nous avons subdivisés ce chapitre en deux sections dont l'un parlera des discussions en avançant en sous section l'analyse des résultats obtenus selon les questionnaires et l'autre des recommandations qui propose les solutions d'amélioration de l'application de toutes les directives énoncé dans le PCG 2005. Nous allons d'abord découvrir la première section.

Section 1 : Interprétation des résultats

Ce volet discussions est très important dans une recherche. Il essaie d'analyser les faits observés afin de porter un jugement en ce qui concerne l'application de PCG en général des PME. Ainsi, cette section va parler en premier sous section les discussions relatives aux résultats obtenus sur les hypothèses de travail et l'application des normes et PCG 2005 en général. En second sous section, les discussions se rapportant sur les résultats des deux r et leurs comparaisons.

1.1. Analyse sur les résultats obtenus à l'égard des attendues

L'analyse des résultats obtenus en tenant les résultats attendus énoncés dans l'introduction nous permet de donner une appréciation sur l'application des principes et conventions comptables et les règles qui sont prescrites dans le PCG lors de la présentation des états financiers au sein des PME Malgache. En effet, cette discussion porte sur plusieurs angles de la comptabilité de l'entreprise et a pour objectif de dégager une conclusion.

1.1.1. Discussion sur le degré de la fiabilité de l'information

Les réponses des petites et moyennes entreprises enquêtées concernant la fiabilité des informations financières sont résumées dans le tableau statistique. Plus précisément, ces résultats se trouvent dans le tableau n° 3. Dans ce tableau, il existe une variable X_i qui désigne les notes allant de 1 à 4, que nous avons donné aux possibilités de réponse. De ce fait, si le répondant choisit 1, cela signifie que leur information comptable et financière n'est pas fiable. S'il choisit 2, ça veut dire que l'information est peu fiable. S'il répond par 3, leur information financière est moyennement fiable. Et enfin, s'il répond par 4, leur information comptable est très fiable. D'après ce résultat, nous avons remarqués que la plupart des petites et moyennes entreprises est convaincu que l'application efficace des conventions, des principes et des diverses règles sur la présentation des états financiers sont des facteurs clés pour avoir des informations fiables. Parmi les trente interviewés, dix huit PME ont répondu que leur informations financière est très fiable, soit 60 % du nombre total. Si on interprète ce résultat, on peut en déduire que ce haut niveau de fiabilité est dû à la meilleure application de PCG 2005 en vigueur, plus précisément par l'application efficace et effective des conventions, des principes comptables et des divers règles relatives à la présentation des états financiers. Ceci peut être aussi dû à la manière dont elles procèdent à leur comptabilité. Le degré de fiabilité très fort constitue une force pour ces entreprises vis-à-vis de leurs concurrents et surtout vis-à-vis des utilisateurs de l'état financier comme les dirigeants, les organes d'administration et de contrôle, les fournisseurs de capitaux (actionnaires, investisseurs ou banque ou autres bailleurs de fonds), les autres partenaires de l'entité et les autres groupes d'intérêt. 26.67 % de l'échantillon, soit huit entreprises ont déclaré que leurs informations financières sont moyennement fiables. Ce qui veut dire que ces entreprises n'arrivent pas à respecter bel et bien les règles et directives énoncées dans le PCG ou elles ne s'intéressent pas aux qualités des informations financières et surtout à l'importance de la comptabilité transparente. Elles essaient de les rendre fiables. Par ailleurs, quatre petites et moyennes entreprises ont des informations financières peu fiables qui correspondent à 13.33 %. En expliquant, on peut dire que ces entreprises essaient de rendre fiable ces informations mais elles n'arrivent pas à un point nommé de fiabilité. Ceci est dû à la négligence de l'application des conventions, des principes et au respect des règles qui sont utiles à l'élaboration des états financiers. Cette phase peut constituer une faiblesse pour ces entreprises par rapport à leurs concurrents. En général, les principaux problèmes à la fiabilité de l'information sont :

Premièrement, certaines informations sont dissimulées malgré le respect du format de présentation des états financiers. Les états financiers contiennent beaucoup de tableaux, mais presque jamais de règles et méthodes comptables appliquées²⁷; ensuite, les PME malgaches ont en général, un budget de recrutement assez limité, qui ne leurs permettent pas de recruter des personnes hautement qualifiées ou de faire des formations pour ses personnelles. De ce fait, elles ne recrutent que des comptables peu qualifiés. Puis durant nos travaux de recherches, nous avons pu constater l'absence de manuel de procédures comptables chez certaines entreprises, l'absence d'audit financier ou de contrôle comptable. Même la tenue régulière de la comptabilité n'est pas une règle générale respectée chez les PME malgaches. Et enfin, le caractère familial de plusieurs PME, qui peut compter sur l'aide des réseaux de connaissances, leur permet de passer outre l'obligation de recourir à des banques ou de publier des comptes fiables à l'intention de sociétaires ou autres.

Si telles sont les discussions concernant le degré de la fiabilité des informations financières au sein des PME nous allons entrer sans tarder dans la prochaine rubrique qui contient les discussions concernant l'hypothèse 1 et 2.

1.1.2. Discussion sur les hypothèses de travail

Les hypothèses que nous allons discuter dans la petite section suivante sont l'application efficace des conventions et principes comptables d'une part et le respect des diverses règles relatives à la présentation des états financiers d'autre part.

1.1.2.1. Discussion sur l'application des conventions et principes comptables

Tous les entreprises appliquent le PCG 2005 mais à différents degrés. Dans le cas de notre enquête concernant les petites et moyennes entreprises, elles connaissent toutes le PCG 2005 mais n'appliquent pas ses conventions et principes dans leur totalité même si ces conventions comptables de base et principes comptables fondamentaux sont des bases pour l'élaboration des normes comptables et la recherche de solution appropriée aux problèmes comptables posées. Ces normes constituent également les hypothèses de base dans l'élaboration des états financiers. Mais le respect des méthodes comptables comme les conventions et principes comptables n'est pas une chose facile pour les PME. Prenons comme preuve le résultat de l'enquête.

²⁷ www.worldbank.org « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar »

Premièrement, concernant l'application de convention de base, on constate que 66,66% de la totalité s'intéresse à respecter point par point les quatre conventions énoncées dans le PCG 2005 et 8 petites et moyennes entreprises appliquent moyennement ces conventions, c'est-à-dire que quelques conventions comptables n'est pas appliquées correctement. Deux entreprises (6,67% du nombre total) répondent qu'elles appliquent peu les conventions comptables. Ceci est dû à la routine, à la négligence et surtout à la méconnaissance des conventions comptables. Prenons quelques exemples selon les réponses des répondants : ils affirment que la convention de l'entité n'est pas vraiment respectée. Il existe toujours une certaine confusion entre le patrimoine de l'entreprise et ceux des propriétaires. Ce problème est dû d'une part, au gérant de l'entreprise pourrait ne voit pas la nécessité de séparer la comptabilité de l'entreprise de ses propres comptes pour la fiabilité de l'information dans l'entreprise. Il pourrait également ignorer que la fiabilité de ses comptes devrait l'aider à la transparence de leur comptabilité et surtout dans la gestion de l'entreprise. Et d'autre part, le statut juridique de la firme qui est en majorité une entreprise individuelle, pourrait être la cause de la pérennisation de ce problème de confusion des comptes. Le responsable comptable peut être qualifié, mais il y a absence de motivation pour séparer la comptabilité de l'entreprise, en rapport avec son statut de simple salarié.

Deuxièmement, concernant les principes comptables, nous avons constatés que la quasi-totalité des entreprises applique correctement les principes comptables fondamentaux, il représente 60 % du nombre total et dix entreprises parmi les trente enquêtées ont soulignées qu'elles respectent moyennement les principes comptables, soit 33,33%. Elles ne respectent pas totalement les règles qui y sont prescrites. Seulement deux petites et moyennes entreprises s'intéressent à suivre en partie ces principes. A propos de l'application et du respect des principes comptables, la plupart des petites et moyennes entreprises a un problème sur l'application du principe de prudence. Une certaine entreprise ne fait pas de provision pour charge. Elle comptabilise les produits constatés d'avances car l'échéance de paiement pour ses clients est en général de 30 jours. Les causes probables du non application de ce principe sont : la méconnaissance du principe de prudence qui stipule qu'une charge encore probable devrait être comptabilisée ; les états financiers qui sont établis avant la déclaration des impôts de l'entreprise et qu'il y a encore une omission au niveau de l'enregistrement des biens de l'entreprise. Quelques principes ne sont pas aussi respectés comme le principe du cout historique, le principe d'importance relative et le principe de non compensation. Concernant le principe d'importance relative, il y a des entreprises qui n'ont pas de seuil de signification, l'autre se limite à la valeur d'acquisition des biens. Certaines entreprises confondent toujours

la comptabilisation les éléments d'actif et les éléments de passif du bilan ou l'élément de charge et l'élément de produit dans le compte de résultat durant l'enregistrement. Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence au sein de l'entreprise X semble aussi flou. Elle confirme qu'elle essaie toujours de suivre ce principe. Cette entité ne fait pas de crédit-bail, mais elle pratique des dotations aux amortissements si elle décide de faire cette opération. Lorsqu'il y a une immobilisation acquise à titre gratuit, elle les considère comme une subvention. Bien que cela ne soit pas conforme au principe du coût historique énoncé dans le Plan Comptable Général 2005. La raison de tous ces problèmes est multiple selon les caractéristiques des entreprises qui entraînent le non application de certains principes. L'entreprise a choisit son propre système comptable tout en respectant le PCG 2005, mais elle n'a pas adopté tous les principes comptables qui y sont prescrits, il y a aussi des entreprises qui choisissent le simple traitement du fait de sa taille et conséquemment certains principes ne sont pas respectées. La plupart des entreprises aussi ne peuvent pas recruter de hauts diplômés du fait que c'est une entreprise individuelle. L'entreprise ne voit pas la nécessité d'avoir une comptabilité fiable pour sa gestion et sa prospérité. Tout ceux-ci est aussi dû par l'incompétence, le manque d'expérience, la routine et surtout la négligence de ce dernier, cause profonde de l'obstacle. Le comptable s'intéresse tout simplement à ce que le compte de résultat apporte de profit. Mais d'après le résultat dans le tableau n° 06, nous avons constaté que vingt deux entreprises parmi les trente enquêtées (77,33%) ont choisit d'appliquer effectivement ces deux méthodes. Six d'entre eux respectent moyennement les conventions et principes. 6,67% de la totalité affirment qu'elles suivent peu, alors que les non respect de ces principes et ces conventions nuisent à l'efficacité et à la sincérité des livres comptables ainsi qu'aux états financiers de ces PME. Ce fait constitue alors un problème au niveau de la fiabilité des informations qui est la base de la crédibilité des états financiers. Si ces états sont crédibles, on peut dire que la comptabilité est transparente. L'application des conventions et principes ou le respect d'une norme a pour finalité d'avoir une évolution positive de résultats de chaque exercice. Nous pouvons déduire à partir de cette analyse que les hypothèses de départ sont confirmées. Le respect des conventions et principes comptables reflète l'activité réelle d'une entreprise. Ces normes sont la base de la présentation des états financiers. L'application de ces deux méthodes comptables garantit la fiabilité des informations financières. Donc, chaque entreprise devrait respecter ces deux méthodes car c'est la condition nécessaire et suffisante pour avoir des informations comptable et financières fiables.

Tous ces résultats nous décrivent le niveau d'application des principes et conventions comptables de base. Maintenant, entrons dans la discussion sur le respect des règles relatives à l'établissement des états financiers et les méthodes qui y sont prescrites.

1.1.2.2. Discussion sur les règles relatives à la présentation des états financiers

Le respect des règles et des principes a des valeurs sur la présentation des états financiers car cela conditionne la fiabilité des informations financières. Ceci sera la base de notre discussion.

1.1.2.2.1. Discussion concernant le respect des règles nécessaires à la présentation de bilan, de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie, de tableau de variation de capitaux propre et d'annexe

En période de fin d'exercice, chaque PME doit établir des états financiers pour montrer aux tiers et aux utilisateurs de ces états que la situation financière de la Société est fiable et fidèle. Lors de la présentation de l'état financier, toute entreprise doit appliquer les différentes règles et pratiques spécifique. Quant aux états financiers des PME enquêtées, en nous référant au tableau n°14, nous avons remarqués que toutes les petites et moyennes entreprises présentent ses états financiers et respectent les règles et principes qui sont utiles, mais chaque entreprise à sa propre application. Parmi les trente entreprises visitées, une d'entres elle a répondu qu'elle suit en partie seulement les règles lors de l'établissement et n'établit aussi qu'en partie l'état financier, soit 6,67% du nombre total. 20% des entreprises sélectionnées affirment qu'elles appliquent moyennement les règles et méthodes sur la présentation des états financiers. Pourtant, nous avons constatés qu'un grand nombre d'entreprises suivent et respectent les règles et méthodes, c'est-à-dire 73,33% de l'échantillon, elles établissent tous les postes de l'état financier à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation de capitaux propre et l'annexe, Elles appliquent le PCG 2005 dans leurs états financiers, mais ne respectent pas toutes les règles qui y sont prescrites. En se référant aux tableaux n°07 et 08, nous avons constatés que la plupart des PME enquêtées respectent bel et bien les règles relatives à la présentation de bilan (66,67%) et compte de résultat 53,33%. Ce résultat n'est pas étonnant car ces entreprises connaissent l'importance de ces deux postes sur la situation financière. Concernant le compte de résultat, il aide le dirigeant à connaître la rentabilité de son exploitation grâce au résultat d'exploitation et donc, lui permet d'apprendre si l'activité de l'entreprise est rentable ou non. De même pour le bilan, il présente la situation du patrimoine de l'entité à un moment donné et

évalue les montants des biens. Le bilan aussi est non seulement un moyen d'avoir la répartition des avantages économiques fournis par les immobilisations, mais également de les évaluer en valeur. Ainsi les dirigeants peuvent contrôler le patrimoine de l'entreprise grâce au bilan et au compte de résultat. Leur rôle est donc de donner des informations sur le patrimoine de l'organisation, ainsi elle doit être à la fois une comptabilité de stock pour informer sur la situation du patrimoine à un moment donné et une comptabilité de flux pour informer sur l'évolution de patrimoine au cours d'une période déterminée en explicitant la formation de résultat. Tous ceux ci amènent les entreprises à les élaborer. A propos du règle relative à la présentation de tableau de flux de trésorerie, le résultat nous décrit que toutes les petites et moyennes entreprises suivent les règles mais chacun à sa propre application. Dix entreprises parmi les trente sélectionnées ont choisis de respecter totalement les règles relatives à l'établissement de ce poste, et douze autres ont appliqué moyennement ces diverses règles. Ceci est dû à la négligence et à la méconnaissance des règles. Ensuite, au sujet des règles à l'élaboration de tableau de variation de capitaux propre et l'annexe, deux entreprises parmi les trente sélectionnées n'appliquent pas ces deux postes, c'est-à-dire qu'elles ne suivent pas ces règles. Pour le tableau de variation de capitaux propre, dix PME respectent bel et bien ces règles et quatorze autres les appliquent moyennement. A propos de l'annexe, dix entreprises respectent totalement ces règles et les autres appliquent peu et moyennement. Cet obstacle est dû à la méconnaissance des règles prescrites dans le PCG 2005 et surtout à la négligence de ces deux postes. Malgré cela, la plupart des PME visitées ont des états financiers complets même s'ils ne respectent pas totalement les règles et méthodes énoncées dans le PCG 2005. Certaines entreprises ne fuient pas l'application du PCG 2005, mais leurs états financiers ne reflètent pas la réalité financière de l'entreprise et dissimulent certaines informations. Il existe aussi des entreprises qui privilégient la facilité, au lieu de la qualité de l'information et qui adoptent des méthodes proches de celle prescrites dans le PCG 87. Même si les informations présentées dans les états financiers ne sont pas détaillées, elles ne diffusent qu'une vision synthétique du patrimoine des entreprises et de ses transactions. Elles permettent aux dirigeants de prendre la décision nécessaire pour améliorer la santé de son entreprise. D'où, les états financiers consistent, en premier lieu, à véhiculer des informations aux dirigeants. C'est donc un outil informatif qui aide les dirigeants à maîtriser l'entreprise et ainsi à la contrôler. C'est également un outil de contrôle, même si la diffusion des états financiers ne se fait qu'une seule fois dans l'année.

Nous avons pu dernièrement interpréter les résultats concernant le respect des règles lors du traitement comptable des entreprises enquêtées. Passons par la suite aux discussions concernant les règles utiles à l'établissement de ces états financiers.

1.1.2.2.2. Discussion sur les règles d'évaluation

Selon les résultats des enquêtes, nous avons remarqué que 2 petites et moyennes entreprises interrogées suivent peu les règles d'évaluation énoncées dans le PCG 2005. Parmi les 30 entreprises sélectionnées, 5 affirment qu'elles suivent moyennement ces règles. 53.33% respectent bel et bien ces règles d'évaluation puisque ces entreprises sont convaincues que ce dernier est la base de la fiabilité des informations financières. Nous allons prendre un exemple sur le non respect de cette méthode. Lors de l'enquête, une entreprise X affirme qu'elle n'a pas introduit le TVA d'une voiture particulière dans son coût d'acquisition. Elle pense que ce TVA est récupérable.

1.1.2.2.3. Discussion sur les règles de la comptabilisation

Quant au respect des règles de comptabilisation, nous avons remarqué que la totalité des entreprises enquêtées suit cette règle puisqu'il n'y a pas d'entreprise qui obtient la note 1. La quasi-totalité des entreprises enquêtée respectent bel et bien les méthodes de comptabilisation car 66.67% de la totalité le sont. La raison est simple, puisque la comptabilisation sincère et régulière garantit un état financier fiable. Mais certaines entités n'appliquent pas correctement ces règles, 4 entreprises les négligent et seulement une affirme qu'elle applique peu la méthode de comptabilisation. La plupart des petites et moyennes entreprises visitées a un problème sur la séparation du poste de l'actif et de la charge lors de la comptabilisation. Exemple : une certaine entreprise considère comme charge les dépenses engagée lors d'un remplacement de toutes les lampes par des lampes allogènes (qui ont une durée d'utilité plus longue) alors que cette modification augmente le potentiel de service. Pour une autre entreprise, le frais lors d'un changement du moteur d'une camionnette ne doit pas être comptabilisé en charge puisque ce changement peut allonger sa durée d'utilité. Les pièces de rechange et matérielles d'entretien spécifiques sont comptabilisés en immobilisation corporelles lorsque leur utilisation est liée à certaines immobilisation et si l'entité compte les utiliser sur plus d'un exercice.

En somme, on dit que la présentation de tous les éléments des états financiers et le respect des différentes méthodes et règles qui y sont prescrites garantissent la fiabilité des informations financières sur les états financiers des PME. Les difficultés de l'application de ces deux règles y sont également présentes, à cause des lacunes de connaissance et de

compréhension du PCG 2005 surtout les normes IAS/IFRS d'une part. Les enquêtes menées en 2008²⁸ affirment aussi que le niveau de connaissance du décret est insuffisant. Seulement 58 % des personnes interrogées connaissent le décret d'application du PCG 2005, 35 % des entités disposent du décret. Tout cela arrive par l'insuffisance de formation au niveau des responsables en comptabilité donc certaines notions sont encore mal comprises. D'autre part, la négligence de certaines règles affecte beaucoup l'état financier.

Au cours de cette sous section, nous avons pu discuter les résultats à propos de l'hypothèse 1 et l'hypothèse 2. Il est maintenant temps de passer à la prochaine sous section qui n'est autre que l'analyse des résultats des deux corrélations.

1.2. Analyse des résultats des deux corrélations

La présente section sera consacrée uniquement sur l'analyse des résultats des 2 coefficients de corrélation r . Pour ce faire, discutons en premier lieu le résultat de chaque coefficient et en second lieu la comparaison.

1.2.1. Discussion sur le résultat de r entre la fiabilité des informations financières et l'hypothèse 1

Après avoir croisé les deux distributions marginales énumérant les résultats de l'enquête concernant l'hypothèse 1 et la fiabilité des informations financières sur les états financiers des PME, nous avons obtenu un coefficient de corrélation $r = 0,91$. Ce résultat est issu de la réalité enregistrée dans les PME. Il montre que presque la plupart des petites et moyennes entreprises appliquent correctement les conventions et principes comptables. En observant le résultat du tableau à double entré (Tableau n° 14), on constate que 18 petites et moyennes entreprises suivent bel et bien les conventions et les principes comptables. A remarquer aussi que deux entreprises suivent moyennement ces deux méthodes et il n'y a pas d'entreprises qui ne pratique pas ces deux méthodes comptables lors du traitement c'est-à-dire toutes les entreprises respectent ces méthodes, mais chacun à sa propre application. Alors, ce résultat n'est pas étonnant car la plupart des PME à Madagascar évolue encore dans le secteur informel.

²⁸ www.csc.mg « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit / 19 au 21 mai 2008 »

1.2.2. Discussion sur le résultat de r entre la fiabilité des informations comptables et l'hypothèse 2.

Le résultat du coefficient de corrélation r qui est égal à 0,87 est logique. Car après avoir relié la fiabilité des informations financières et le respect des règles relatives à la présentation des états financiers dans le tableau à double entrée (tableau n°15), nous pouvons dire que le résultat est caractérisé par la dominance des petites et moyennes entreprises qui appliquent et respectent les états financiers. En effet, 8 de ces entreprises (53.33 %) maîtrisent bien l'établissement de leurs états financiers. 2 répondants non seulement ont dits qu'elles élaborent en partie les postes des états financiers mais prouvent que les règles lors de l'établissement sont largement loin d'être maîtrisées. En revanche, deux autres entreprises respectent peu les règles et n'élabore que les trois postes à savoir le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie, elle représente 13.33 % de l'effectif total. Ainsi, il est logique que le coefficient de corrélation présente une forte corrélation parce que d'après son interprétation, si $r = [0.8 ; 0.9]$, on a une forte corrélation. On peut donc dire que l'hypothèse 2 participe aussi à la fiabilité des informations financières sur les états financiers des PME.

1.3. Comparaison des deux coefficients de corrélations

Si on parle d'une comparaison, deux mots germent tout de suite dans l'esprit : la ressemblance et la différence. Ainsi pour avoir des idées concernant ces deux termes, décortiquons les une à une.

1.3.1. Ressemblance des deux coefficients de corrélation

Après avoir utilisé la formule du coefficient de corrélation r , nous avons obtenu deux chiffres qui se rapprochent de la logique à propos de la loi qu'elle stipule. Rappelons que cette loi stipule que le résultat obtenu devrait être un réel compris entre -1 et 1 pour mesurer le degré de dépendance linéaire entre les 2 caractères X et Y observés. Ainsi, force est de constater que d'après les calculs nous avons deux r qui suivent bien cette règle et qu'ils se ressemblent en un seul point : la forte corrélation. Les deux hypothèses participent donc bien à la fiabilité des informations financières.

1.3.2. Différence des deux corrélations

Leurs différences reposent sur les résultats des deux r car d'après les différents calculs, on a :

Tableau 17 : Comparaison des deux coefficients de corrélation.

r_1	r_2
0.91	0.87

Source : Travail personnel

D'après ce tableau, on a $r_1 > r_2$. Ce qui signifie que l'hypothèse 1 est encore plus proche de la fiabilité des informations financières. Cela ne veut pas dire que l'hypothèse 2 est loin d'être en relation avec la variable expliquée. Elle est moins allégée par rapport à l'hypothèse 1. Ainsi, l'application efficace et effective des conventions et principes comptables est le mieux adapté pour les PME si elles veulent atteindre l'objectif, puisque le respect de ces deux méthodes garantit la fiabilité des informations financières que ce dernier est très important pour la présentation des états financiers. Si les informations financières sont fiables, les états financiers sont crédibles, régulier et sincère. Donc, la comptabilité devient transparente.

Sur ce, cette première section est terminée, il nous a permis dévoiler les différentes analyses se rapportant nos résultats d'enquête. Actuellement, il est temps de passer au second chapitre nommé recommandations.

Section 2 : Propositions des solutions.

Tous les problèmes ont toujours des solutions. C'est pourquoi dans ce second section de cette troisième chapitre, nous proposerons des solutions qui sont recommandées pour les PME afin d'améliorer leurs comptabilité. Ainsi nous avons divisé cette section en deux sous sections dont l'une parlera des suggestions relatives aux hypothèses qui peuvent améliorer la comptabilité en générale, plus précisément l'application des règles et méthodes comptables et l'autre sera axée sur les propositions se rapportant l'organisation des PME.

2.1. Recommandations sur la fiabilité de l'information comptable et financière

Pour certaines PME, comme ses états financiers pourraient ne pas être fiable, nous permettons de conseiller aux sociétés d'établir des états financiers régulier et crédible, autant pour ses propres usages, que pour les tiers intéressés.

2.1.1. Recommandation relatives aux hypothèses

Cette sous section a pour objectif de fournir aux comptables et aux dirigeants des PME des outils et moyens nécessaires pour conduire l'entité à l'abri des toutes les lacunes concernant le respect des méthodes comptables et la présentation des états financiers.

2.1.1.1. Recommandations sur le non application effective de certaines conventions et des principes comptables

Nous constatons des points faibles au niveau du non application du principe de non compensation. L'entreprise ne devrait pas compenser son compte de charges et son compte d'actif ou ses créances et ses dettes dans le bilan. Il est donc nécessaire de bien identifier qu'il s'agit de créance et de dette dans le bilan mais on ne peut pas fusionner directement les deux. La durée des créances et des dettes ne sont pas toujours semblables. Alors, l'entreprise peut profiter d'une longue durée pour le remboursement de dettes et d'une courte durée pour le recouvrement des créances.

Quant à non application de principe de prudence pour une certaine entreprise, elle doit être établir les provisions pour charge. Les provisions pour charges à venir servent à minimiser les risques de non paiement des charges pouvant être courus par l'Entreprise dans l'avenir. L'établissement de provision et l'enregistrement de charges encore probables constituent en générale le principe de prudence. Ainsi, le transfert de risque sur l'avenir est évité. Cependant, il faut avoir un responsable compétent pour pouvoir prévoir les dépenses à venir de la Société.

Il est important de proposer aux entreprises qui ne respectent pas le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence ; il est recommandé que les opérations effectuées sont à enregistrer et à présenter dans les états financiers conformes à leur nature et à leur réalité financière et économique ; c'est-à-dire que le fond doit primer sur la forme. A titre d'exemple, l'entreprise ne doit pas considérer les contrats de crédit-bail comme un emprunt si elle décide de les faire. ce sont des contrats différents.

A propos de l'application de principe d'importance relative, il s'avère très important pour cette entreprise de mentionner dans les annexes de ses états financiers toutes les informations significatives. Cela concerne les éléments du bilan et les autres composants des états financiers. Cela va lui faciliter l'appréciation des valeurs dans ses états financiers, et un détail d'explication des différentes opérations ou divers postes. L'objectif assigné à ce principe est lié au but des états financiers.

Concernant le non respect de la convention de l'entité, l'entreprise devrait séparer la comptabilité de l'entreprise du bilan personnel de ses propriétaires. Cette séparation est très importante pour la fiabilité des informations et des comptes de l'entreprise. Elle permettrait également une bonne gouvernance de l'entreprise et une meilleure gestion de ses comptes. Ceci entraînerait un meilleur fonctionnement de l'entreprise et pourrait contribuer à sa pérennisation. Pour ce faire le Responsable Administratif et Financier devrait sensibiliser et convaincre le gérant de respecter cette convention. Par ailleurs, la séparation des comptes améliorerait les résultats de l'entreprise et enfin, elle permettrait au gérant d'analyser à tout moment le rendement de l'entreprise et sa valeur.

Toutes ses propositions sur l'application des conventions comptables de base et les principes comptables fondamentaux sont très important pour avoir des informations financières fiables, il s'avère indispensable de sensibiliser les dirigeants d'entreprise sur l'importance de la comptabilité pour leur financement et pour les utilisateurs externes. Une connaissance en matière de comptabilité permet à l'entrepreneur d'exploiter les informations financières dans ses prises de décisions relatives à la gestion de son entreprise. Les responsables concernées devraient alors disposer d'une connaissance complète sur les normes comptables énoncés par le Plan Comptable Général à Madagascar.

2.1.1.2. Recommandation sur la présentation des états financiers.

D'après nos analyses concernant la présentation des états financiers nous avons su que la référence aux normes comptables est très importante pour faciliter la transparence et la bonne interprétation des états financiers. Nous avons constaté aussi que le principal problème rencontré est lié au non application de plan comptable générale car toutes les règles qui sont très utiles pour avoir un état financier fiable et sincère se situent dans cette norme.

Les solutions relatives à cet obstacle sont l'application efficace et effective de PCG 2005, la formation et révision de la place du comptable.

2.1.1.2.1. Application effective et efficace de PCG 2005

Juridiquement, le PCG 2005 est le référentiel comptable applicable à Madagascar. Le respect des principes, des conventions, des méthodes d'évaluation, des méthodes de comptabilisation du plan comptable permettra également aux utilisateurs des états financiers de s'assurer de la transparence des comptes d'une entreprise et surtout de la fiabilité des informations financières nécessaires à la présentation des états financiers. Par conséquent, la confiance des utilisateurs augmente. Ces utilisateurs constatent que la situation financière de

l'entreprise est connue à partir de ses états financiers. Il est donc important de suivre point par point toutes les règles et méthodes énoncés dans le PCG 2005. Pour gagner la confiance des tiers, la Société doit présenter ses états financiers de façon à ce que la présentation soit la plus fidèle et la plus sincère possible. De plus, une bonne présentation des états financiers montre aux fournisseurs que la Société arrive bien à rembourser ses dettes et dans ce cas le fournisseur peut lui vendre à crédit des marchandises. En outre, les autres partenaires comme les banques, voient à travers ces états financiers que la Société mérite un octroi de prêts en cas de besoin vu qu'elle arrive à honorer ses dettes. Ainsi, il faut avoir une présentation des états financiers conformes aux normes comptables, ce qui signifie qu'une entreprise doit présenter bel et bien ces états financiers puisque ce dernier permet aux PME d'améliorer leurs relations vis-à-vis des tiers. Par conséquent, ces PME deviennent plus performantes comparées aux concurrents.

2.1.1.2.2. Formation et révision de la place du comptable

D'après notre enquête, nous avons remarqué que la plupart des comptables occupent une place subordonnée au dirigeant. Ainsi, il ne prend aucune décision, ses tâches sont juste relatives aux ordres qu'il a reçus de son supérieur. Cependant, il faut permettre au comptable de donner son avis et son opinion au gérant chaque fois que c'est nécessaire. Il faut aussi lui donner la permission de modifier ou d'ajuster les ordres provenant du gérant chaque fois qu'il juge que c'est utile selon les données comptables en sa possession. La gestion et la comptabilité d'une PME sera de ce fait plus efficace puisque la compétence du comptable associée à celle du gérant apportera une meilleure situation financière à l'Entreprise. La formation des comptables sur le contenu des Normes IAS/IFRS est utile pour qu'elles soient prises comme choix de référence ou règle à toute modification ou changement apporté à la procédure. La formation permettra à l'entreprise d'être à la pointe de toute innovation apportée par les normes comptables et pouvant ainsi être à la hauteur de la comptabilisation universelle.

En résumé, les principaux problèmes rencontrés pour l'application effective du PCG 2005 dans les PME sont les suivants : l'absence de connaissance en matière de comptabilité, le déni d'importance d'une comptabilité fiable et transparente et la présence de PME informels. Maintenant, nous allons voir les solutions pour résoudre ces problèmes.

2.2. Recommandation générale

Les solutions que nous allons proposer sont des solutions relatives aux principaux problèmes rencontrés pour la non application effective du PCG 2005. Commençons tout de suite par la recommandation concernant l'absence de connaissance en matière de comptabilité.

2.2.1. Recommandations concernant l'absence de connaissances en matière de comptabilité.

Une connaissance en matière de comptabilité doit permettre à l'entrepreneur d'exploiter les informations financières dans les prises de décisions relatives à la gestion de son entreprise.

La première chose à faire c'est de mener des actions de sensibilisation et d'informations à l'intention des petites entreprises ainsi que des gens du secteur agricole et du secteur informel concernant le « SMT »²⁹. Etant donné le fort accroissement des petites entreprises, constaté dernièrement, il est important de sensibiliser et de former leurs dirigeants au « SMT », afin d'améliorer la qualité des informations comptables et financières et de les aguerrir à plus de professionnalisme dans l'exercice de leur métier. A cet effet, il est important d'appuyer financièrement le Conseil Supérieur de la Comptabilité dans son effort de mise en place et de démarrage de nouveaux Centres de Gestion Agréés. Ces CGA sont des entités privées ayant pour but de fournir aux MPE et PME une aide technique en matière fiscale, de gestion et de tenue de comptabilité. L'objectif de ses CGA est de sortir les MPE et PME du secteur informel au moyen de diverses incitations, y compris fiscales³⁰.

Ensuite, on doit former les petites entreprises au « SMT ». Le but de cette formation est d'aider les MPE et PME à se structurer et, éventuellement, à rentrer dans le circuit formel. L'utilisation de contrainte physique est à bannir dans ce contexte, mais les incitations seront morales, tout en restant persuasives car grâce à la comptabilité ces entreprises vont acquérir des instruments d'anticipation et de démonstration de leurs performances auprès des bailleurs de crédits, ou simplement pour eux-mêmes dans le cas, notamment d'un projet de cession.

²⁹ www.worldbank.org « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC »), Comptabilité et Audit, Madagascar »

³⁰ www.csc.mg « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit /

2.2.2. Recommandations au déni d'importance d'une information financière fiable et d'une comptabilité transparente

Les informations comptables et financières de qualité entraînent la confiance des utilisateurs externes comme les investisseurs, les banques, le fisc, les clients et les fournisseurs. Ce sont à des utilisateurs externes que dépend la réussite de l'entreprise, or une information fiable entraîne plus de régularité sur l'état financier et d'image fidèle pour l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires externes. Nous suggérons donc les actions suivantes :

Il faut sensibiliser les opérateurs concernant les questions de gouvernance des entreprises³¹. Pour améliorer la qualité de l'information comptable et financière dans le secteur privé, il est important que les chefs d'entreprises soient sensibilisés sur leurs responsabilités en matière d'arrêts des comptes, leur contrôle sur l'application des règles et méthodes comptable et de leurs révisions par les commissaires aux comptes, pour les entreprises concernées. Tout ce qu'on vient de dire participe à l'amélioration de la bonne gouvernance de l'entreprise.

Il faut sensibiliser les entreprises sur l'importance d'une information fiable et d'une comptabilité transparente pour son financement. Les banques ou établissements de crédits ainsi que les investisseurs n'auront confiance aux entreprises que lorsqu'ils pourront se fier aux données qu'ils trouvent dans la comptabilité des entreprises. La politique de minimalisation des risques des investisseurs potentiels accorde une importance capitale à la fiabilité des comptes des entreprises.

Le renforcement du contrôle fiscal est à encourager. Le contrôle fiscal permet de déterminer si les entreprises ont établi des états financiers « uniques » ; autant pour son propre usage que pour celui des tiers intéressés, ce contrôle doit indiquer, de façon certaine, si une tenue régulière en matière de comptabilité a eu lieu. En même temps, il permet un suivi de l'application du PCG 2005, qui évitera à l'entreprise d'avoir des résultats différents pour le même exercice dans ses comptes.

Parmi ces différentes solutions proposées, il faut choisir une solution prioritaire pour définir le plan d'action et ainsi établir un projet innovant, de manière à ce que l'application du PCG 2005 soit effective et efficace et formuler les limites du projet. Ces solutions répondent chacune à des problèmes spécifiques détectés sur l'application du PCG 2005. De ce fait elles ont chacune leur importance, mais à de degrés divers.

³¹ www.worldbank.org « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC »), Comptabilité et Audit, Madagascar

D'abord, il faut sensibiliser les entreprises aux questions de gouvernance : une comptabilité transparente et fiable permet à l'entreprise d'avoir un outil de prise de décisions fiables et l'aide à avoir une vue d'ensemble et un contrôle permanent des activités et des mouvements de flux dans l'entreprise. Par ailleurs, à partir des états financiers, le propriétaire peut estimer à tout moment, la valeur et le rendement de son l'entreprise. Cette deuxième solution est parfois limitée par l'insuffisance du budget pour la sensibilisation des entrepreneurs.

Ensuite, le contrôle fiscal est à considérer comme instrument de mise en œuvre effective du PCG 2005. Pour ce faire, il faut que l'administration fiscale ordonne un suivi de ses exigences en matière de comptabilité : tenue régulière et déclarations périodiques sur la base des états financiers. L'administration fiscale devrait aussi vérifier si les états financiers sont uniques pour tous les utilisateurs externes. Cette solution dépend de la stabilité politique du pays, assurance de l'efficacité de l'administration fiscale. Il faut informer les opérateurs de l'existence des CGA et de la cellule de veille du CSC.

L'objectif de cette solution étant de former les entités au SMT pour les aider à entrer dans le secteur formel, d'être en harmonie avec l'administration fiscale, ou tout simplement, d'améliorer leur capacité d'accès aux crédits bancaires. Cette formation est aussi bien bénéfique pour les entités que pour les utilisateurs externes. Cette solution permettra l'application du PCG 2005 dans les petites entités. Elle est limitée par le problème de financement de ces formations, de leurs coûts, mais aussi par la volonté de certains entrepreneurs de rester dans l'informel.

CONCLUSION DE LA TROISIEME CHAPITRE

D'après l'analyse des résultats, toutes les PME appliquent les principes, les conventions comptables et les règles qui sont utiles sur la présentation des états financiers. Mais certaines d'entre elles ne les respectent qu'en partie. L'absence des connaissances en matière de comptabilité, le déni de l'importance d'une comptabilité transparente, la présence des PME informelles sont les principaux problèmes rencontrés par l'application des conventions, des principes comptables et les diverses règles sur la présentation de l'état financier des PME. Des solutions leur sont recommandées afin de trouver une amélioration possible. Toutes ses propositions sont appropriées à l'amélioration de l'application du PCG 2005 dans l'entreprise, de même que pour une l'amélioration de leurs performances. Ainsi, nous préconisons que les trente PME que nous avons étudié puissent se conformer entièrement au PCG 2005, dans la recherche de solutions aux problèmes que pourraient engendrer leurs manquements aux principes, conventions comptables et états financiers de ce même PCG.

CONCLUSION GENERALE

En guise de conclusion, la présente recherche restitue les perspectives et les contributions pour les PME malgaches car il faut se rappeler qu'une étude n'est intéressante que si elle contribue à l'avancement des connaissances dans un domaine précis. Cette recherche est intitulée : « **Suivi et contrôle de l'application des conventions, principes comptables en vue d'avoir des informations financières fiables sur les états financiers des PME** » nous a permis d'en savoir plus sur le degré de l'application du PCG 2005 à Madagascar.

D'après ce que nous avons vu auparavant, ce présent mémoire est divisé en trois chapitres différents. Le premier est axé sur les matériels et méthodes appliquées. Le second concerne la présentation et le traitement des résultats et enfin le dernier chapitre est consacré à l'interprétation des résultats et à la proposition des solutions.

Dans le premier chapitre de cet ouvrage, nous avons vu les différents types de méthodologie et les divers matériels que nous avons utilisés. De ce fait, le chapitre matériels et méthodes de travail se divise en deux sections : matériels utilisés et les méthodologies d'approche.

Dans un premier temps, les matériels utilisés font l'objet de la première section pendant laquelle nous avons connu la zone d'étude et ses caractéristiques ; puis nous avons expliqué quelques notions théoriques qui nous sont utiles dans l'accomplissement du devoir comme la théorie sur le PME, théorie sur la comptabilité et sa norme, théorie sur les conventions et principes comptables, théorie sur les états financiers ainsi que la théorie sur la fiabilité de l'information. Après avoir expliqués ces théories, nous avons passé aux modélisations théoriques. Nous avons connu dans cette dernière sous section les hypothèses de travail. On a évoqué dans cette section les différents matériels qui sont très important durant notre travail. Nous avons fait des recherches et documentations pour recueillir les multiples informations concernant le thème. La lecture de certains livres a été très utile ainsi que la recherche sur le web. Nous avons vu précédemment que plusieurs séries de visites a été effectuées au cours de notre enquête. Nous avons administré une série de questionnaire à remplir au niveau du responsable de la comptabilité de chaque Entreprise visitée. La formule statistique est aussi un matériel très important pour pouvoir traiter les résultats obtenus. A cet effet nous avons émis comme première hypothèse que « l'application efficace et effective des méthodes comptables assure la fiabilité de l'information comptable et financière » et la deuxième hypothèse « le respect des diverses règles relatives à la présentation des états

financiers garantit la fiabilité de l'information ». Ces deux hypothèses sont celles que nous avons justifiées dans le deuxième chapitre de ce travail. La dernière sous section nous a aidées à traduire ces deux hypothèses en variables explicatives pour arriver à la variable expliquée.

C'est dans la deuxième section qu'on trouve la méthodologie d'approche. Nous avons énuméré sur cette section les différentes méthodes de dépouillement des résultats que. De ce fait, la méthode d'échantillonnage, la méthode d'élaboration du questionnaire et le calcul des deux coefficients de corrélation linéaire ont été employés pour le traitement de données. Nous avons aussi énuméré les limites de l'étude dans cette partie, comme la contrainte temps ; le risque pour l'enquête de l'indisponibilité des informations et les risques pour les entreprises de répondre par hasard ou sans réflexion des questions apposées, suite de ne pas l'embêter très longtemps ou d'un interlocuteur pressé ou autre raison ; le marge de risque pour l'échantillon choisie.

Concernant le deuxième chapitre, nous avons pu présenter en première section les résultats obtenus lors de l'enquête. Ces résultats concernent les variables suivantes : le degré de la fiabilité de l'information financière au sein des PME ; l'application des conventions comptables de base et respects des principes comptables fondamentaux ; la présentation de bilan, de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie, de tableau de variation de capitaux propre et d'annexe ; le respect des règles de comptabilisation et d'évaluation.

A propos de la deuxième section, nous avons pu traiter les résultats présentés dans la section. Ces résultats ont été traités selon la modélisation des hypothèses, ainsi, les résultats sur les deux hypothèses suivies des sous variables y sont vérifiée la fiabilité de l'information comptable et financière sur les états financiers. L'enquête menée vis-à-vis des trente petites et moyennes entreprises faisait l'objet de traitement tout au long du mémoire. Comme nous l'avons vu, la première hypothèse est subdivisée en deux grands points : l'application des conventions comptables de base et le respect des principes comptables fondamentaux. Concernant le degré d'application des conventions et principes comptables, on a obtenu 6.67% de réponses négatives (n'applique pas et applique peu) et 93.33% de réponses positives (applique moyennement et applique totalement). Pour l'application des règles sur l'élaboration des états financiers 13.33 % des réponses négatives et 87.67 % pour les autres réponses. Nous avons effectué aussi les calculs des coefficients de corrélation linéaire entre le respect des conventions et principes comptable et la fiabilité des informations financières d'une part, et entre le respect des règles relatives à la présentation des états financiers et la fiabilité de l'information, d'autre part.

Le calcul des coefficients de corrélation n'est pas à entreprendre directement, il nous faut passer par l'établissement d'un tableau à double entrée, puis nous avons calculé les différents paramètres, comme les moyennes, les variances, les écarts types, et la covariance. C'est après ces différents calculs que nous pouvons entrer au calcul de r . Après le calcul de la corrélation pour X_1 à Y , on a obtenu le ratio de 0.91. Puis, la corrélation de X_2 à Y donne le chiffre de 0.87. A partir de la covariance des variables et des écarts types, on a eu la fonction de régression permettant la comparaison des résultats. L'équation se présente comme suit : $Y = 0.97 X_1 + 0.77 X_2$, où X_1 est la variable de la première hypothèse et X_2 celle de la deuxième.

Les analyses et interprétations des résultats nous ont prouvé la dépendance très forte sur l'application efficace et effective des méthodes comptables, cela signifie que le respect de ces deux méthodes garantit la fiabilité de l'information sur l'état financier puisque l'application de ces normes en améliore. On peut dire donc que la fiabilité de l'information comptable et financière qui assure la crédibilité et la sincérité des états financiers dépendent du respect des conventions et principes comptables ainsi que la meilleure application des différentes règles nécessaire à la présentation des états financiers. De ce fait, ces deux hypothèses sont complémentaires, l'hypothèse 1 dépend beaucoup plus de l'hypothèse 2. En somme, ces deux hypothèses sont les facteurs clés de la fiabilité des informations financières.

La mise en œuvre de ces conventions et principes comptables joue un rôle très important dans la fiabilité et la sincérité de l'information financière des entreprises, puisque ces principes et conventions constituent les normes de base pour l'élaboration des états financiers. Leur mise en œuvre permet également une meilleure transparence des comptes de l'entreprise et offre l'intérêt de permettre des comparaisons historico-spatiales d'une entreprise à une autre.

Certes, il y a des entreprises qui se conforment au Plan Comptable Générale 2005 en s'efforçant de respecter les diverses normes. Toutefois, le respect intégral n'est pas encore constaté au sein de ces entreprises enquêtées. Nous avons trouvé que quelques principes ne sont pas bien respectés comme le principe de prudence, le principe d'importance relative, le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence, et la convention de l'entité que la plupart des petites et moyennes entreprises visitées ne respectent pas. Ensuite, concernant les règles relatives à la présentation des états financiers, le problème principal est centré sur le niveau du non application de certains postes des états financiers tels que le tableau de variation de capitaux propre et l'annexe. Les principales causes de cet obstacle sont : l'insuffisance de connaissance sur l'application de PCG 2005, le déni de l'importance de la

tenue d'une comptabilité fiable et transparente, la présence des entreprises informels, c'est-à-dire, ceux qui ignorent ou qui fuient l'application du PCG 2005 et surtout la négligence. Selon les résultats obtenus par les répondants, on ne trouve pas clairement au sein de quelques entreprises la volonté de poursuivre bel et bien toutes les règles et directives énoncées dans le PCG. Il y a quand même des anomalies ou une absence de régularité et fiabilité de leurs comptes, ses états financiers ne sont pas sincères et crédible. Tous ces problèmes ne peuvent être lâchés sans être résolu. Notre démarche consiste donc à proposer des solutions pour chaque problème. Cette proposition vise à mener une amélioration ou contribue à l'application du Plan Comptable Général.

Concernant l'établissement des états financiers, l'entreprise devrait toujours se référer aux normes comptables, plus précisément sur les conventions et principes comptables car ceux-ci garantissent la fiabilité de l'information financière ou la régularité des états financiers. En plus, de toutes les propositions que nous avons avancées sur l'application des conventions comptables de base, les principes comptables fondamentaux, et les règles utiles à l'élaboration des états financiers, nous avons apportés d'autres propositions pour la sensibilisation des dirigeants d'entreprise sur l'importance de la comptabilité pour leur financement et pour les utilisateurs externes : fournisseurs, administration fiscale, client, etc. Une bonne gouvernance de l'entreprise est aussi dépendante d'une comptabilité fiable et transparente. Les responsables concernés devraient alors disposer d'une connaissance sur les normes. Il faut sensibiliser les petites entités soumises au « SMT » concernant l'importance de la tenue d'une comptabilité, de donner aux entrepreneurs des formations sur l'énoncés du Plan Comptable Général de Madagascar. Il faut également les inciter à fréquenter les CGA qui pourront les aider dans la tenue de leurs comptabilités. Il faut également renforcer les contrôles de l'administration fiscale pour une meilleure application des conventions et principes du PCG 2005. Nous pensons qu'il serait possible de s'approcher d'une application effective du PCG 2005 en tenant compte des propositions de solutions ci-dessus.

Le but de l'application des conventions, des principes et le respect des règles relatives à la présentation des états financiers est de pouvoir avoir des informations fiables et de donner ensuite une image fidèle à l'entité. En réponse à la problématique que nous avons posée, l'application effective des conventions, principes comptables et l'application des diverses règles appliquées à l'état financiers assure une meilleure présentation des qualités des états financiers et garantit la fiabilité des informations financières.

Enfin, le renforcement de la qualité, de la fiabilité et de l'accès à l'information comptable et financière au sein du secteur privée participe à la stratégie de développement

économique de Madagascar, car elle devrait faciliter la mobilisation des investissements étrangers. La mise en œuvre du PCG 2005, pour assurer sa pleine réussite, est l'affaire de tous : normalisateurs, enseignants, professionnels de la comptabilité (expert comptable à titre libéral ou en entreprise, cadres comptables et financiers des entreprises privées, cadres comptables de l'Etat et de ses démembrements), sans oublier les dirigeants d'entreprises.

Toutefois, pour terminer et pour ouvrir le sujet sur un contexte plus large, on pourrait se poser la question sur la perception qu'ont les entrepreneurs malgaches de l'adhésion à la publication des états financiers.

BIBLIOGRAPHIES

OUVRAGES

- CSC ; OECFM ; INSTAT « Guide annoté du Plan Comptable Général 2005 » ; «Comptabilisation et évaluation de certaines opérations usuelles et particulières» 116p.
- Expertise comptable « les enjeux de l'harmonisation comptable international » Paris 2004, Edition Foucher 192p.
- IAS/ IFRS ; « norme comptable international »
- LANGLOIS (G) & FRIEDERICH (M), *Comptabilité général*, Edition Foucher 1992, 464 p.
- Ministère de l'Economie des Finances et de Budget, « Plan Comptable Général 2005 » ; imprimerie national 2004 ; 111 p.

WEBOGRAPHIES

- <http://WWW.csc.mg> « introduction au Plan Comptable Général 2005 » (mai 2013)
- <http://WWW.mines-paritech.fr> « cours de comptabilité général (mai 2013)
- <http://WWW.doc.étudiant.fr> (mai 2013)
- <http://WWW.worldbank.org> « Rapport sur le respect des normes et codes (« RRNC/ROSC»), Comptabilité et Audit, Madagascar »
- http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/définitions/html/petite-moyenne-entreprise.htm

MANUEL

Guide IMMRED, édition AFNORD, 2011

COURS

- « Cours de Loi comptable et normalisation », Faculté de droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie, Département Gestion, quatrième année (2011-2012)

- « Cours de Statistique », Faculté de droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie, Département Gestion, deuxième année (2009-2010)
- « Cours de Marketing » Faculté de droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie, Département Gestion, deuxième année (2009-2010)

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Echantillon de la population enquêtée

Annexe 2 : Questionnaires

Annexe 3 : Les différentes formules conduisant à la détermination de la corrélation

Annexe 4 : Détails de calculs

Annexe 1 : ECHANTILLON DE LA POPULATION ENQUETEE

Tableau N° 01 : Récapitulation de l'échantillon retenu

Entreprises échantillons	Nombre
Entreprise artisanal	2
Micro-finance	4
Entreprise agro-alimentaire	5
Radio télévision	4
Entreprise d'élevage	4
Entreprise BTP	2
Grande surface	6
Hôtel	3
Total	30

Source : Personnelle

Annexe 2 : QUESTIONNAIRES

Nom de l'entreprise :

Objet social :

Forme juridique :

Activité principale :

Ces questions suivantes sont apposées aux responsables de la comptabilité de chaque entreprise visitée pour avoir les informations nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

- **Question sur la fiabilité des informations financières**

Q₁ : comment jugez-vous la fiabilité des informations financières si on applique les conventions, les principes comptables et les règles relative à la présentation des états financiers ? Prière de ne cochez qu'une seule case de réponse.

1=n'est pas fiable	2=peu fiable	3=moyennement fiable	4=très fiable

- **Questions sur l'application des conventions comptables de base**

Q₂ : l'application de conventions comptable peut-il être un moyen d'avoir une information financière fiable ? Appliquez-vous cette méthode ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

L'application de conventions comptable peut-il être un moyen d'avoir une information fiable et pertinente ?

- **Questions sur l'application des principes comptables**

Q₃ : le respect de principe comptable peut-il être un moyen d'avoir une information financière fiable et crédible ? Est-ce que vous appliquez ces principes comptables durant le traitement ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

- **Question sur les états financiers**

Q4 : Est ce que votre entreprises respecte les règles et pratique énoncé dans le PCG sur l'établissement du bilan ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

Q5 : Respectez- vous les règles nécessaires à la présentation de compte de résultat ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

Q6 : Est-ce-que votre comptable suit les règles et pratique nécessaires à la présentation de tableau de flux de trésorerie ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

Q7 : Suivez-vous les règles relatives à la présentation de tableau de variations des capitaux propres ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

Q8 : est ce que votre entreprise applique les règles et pratiques nécessaire à la présentation de l'annexe ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

Q9 : Est ce que votre entreprise respecte les principes de comptabilisation ? Voyons plus claire le résultat dans un tableau plus simple

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

Q10 : Suivez-vous les méthodes d'évaluation à l'établissement de son état financier ?

1=non	2=Un peu	3=moyennement	4=Oui

- Vos états financiers ont-ils la même présentation durant l'exercice successif ?
- Mentionnez-vous dans vos annexes des explications concernant les informations qui peuvent être significatives dans vos états financiers ?
- Quelle est l'unité monétaire utilisée dans vos états financiers ?
- Votre comptabilisation est faite à la date de survenance de la transaction ou lors du paiement ?
- Comptabilisez-vous une charge encore probable ?
- Mettez-vous dans vos états financiers les montants chiffrés de l'exercice précédent pour un même poste ?
- Si un événement se produit entre la date d'arrêté des comptes et l'établissement des états financiers. Comment allez-vous procéder ?
- Faites-vous des contrats de location de financement ? Si oui, comptabilisez-vous les amortissements des actifs que vous louez ?
- Notez-vous les méthodes comptables que vous utilisez pour la préparation des états financiers en annexe ?
- Comment comptabilisez-vous les immobilisations corporelles de faibles valeurs ?
- Comment comptabilisez-vous un bien reçu à titre d'apport ?
- Comment comptabilisez-vous un bien acquis à titre gratuit ?
- Comment comptabilisez-vous les dépenses ultérieures relatives à des immobilisations corporelles ?
- Comment évaluez-vous vos immobilisations corporelles ?
- Comment évaluez-vous une provision pour charge ?
- Comment comptabilisez-vous les dotations aux amortissements ?
- Faites vous des contrats de location de financement ? Si oui, comptabilisez-vous les amortissements des immobilisations que vous avez acquis lors d'un crédit-bail ?

Annexe 3 : LES DIFFERENTES FORMULES CONDUISANT A LA DETERMINATION DE LA CORRELATION

Les deux formules exprimant les moyennes marginales de X et de Y

$$\bar{X} = \sum \frac{n_i * y_i}{N}$$

$$\bar{Y} = \sum \frac{n_j * y_j}{N}$$

Les deux formules des variances marginales de X et de Y

$$V(X) = \frac{1}{N} \sum n_i * (X_i - \bar{X})^2$$

$$V(Y) = \frac{1}{N} \sum n_j * (Y_j - \bar{Y})^2$$

Formule de l'écart-type

$$\sigma_x = \sqrt{V(x)}$$

$$\sigma_y = \sqrt{V(y)}$$

Formule de la covariance X et Y

$$cov(X; Y) = \left(\frac{1}{N} \sum \sum n_{ij} * X_i * Y_j \right) - (\bar{X})(\bar{Y})$$

Formule du coefficient de corrélation

$$r = \frac{cov(X; Y)}{\sigma_x * \sigma_y}$$

Annexe 4 : DETAILS DE CALCUL

Calculs des moyennes marginales :

$$\bar{X} = 110/30 = 3.67$$

$$\bar{Y} = 104/30 = 3.47$$

$$V(Y) = 376/30 - 12.04 = 0.49$$

$$\sigma_y = 0.7$$

$$V(x_1) = 414/30 - 13.47 = 0.34$$

$$\sigma_x = 0.57$$

$$V(x_2) = 195/15 - 12.48$$

$$\sigma_x = 0.73$$

Cov(X₁, Y)

$$= 392/30 - (3.67 * 3.47)$$

$$= 0.37$$

$$r_1 = 0.37 / (0.57 * 0.7)$$

cov(X₂, Y)

$$= 380/30 - (353 * 3.47)$$

$$= 0.44$$

$$r_2 = 0.44 / (0.73 * 0.7)$$

$r_1 = 0.91$

$r_2 = 0.87$

TABLES DES MATIERES

Remerciements.....	i
Sommaire	ii
Résumé.....	iii
Liste des abréviations.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Liste de figure	vi
Introduction générale	1
Premier chapitre : Matériels utilisés et méthodologie d’approche.....	6
Section 1 : Matériels utilisés	6
1.1. Choix de la zone d’étude et ses caractéristiques	6
1.2. Outils utilisés.....	7
1.2.1. Théorie sur le PME.....	7
1.2.2. Théories sur la comptabilité et sa norme.....	8
1.2.3. Théories sur les conventions et principes comptables.....	9
1.2.3.1. Conventions comptables de base.....	9
1.2.3.2. Principes comptables fondamentaux	10
1.2.4. Théories sur les états financiers.....	13
1.2.4.1. Contenus et arrêté des états financiers.....	13
1.2.4.2. Le composant de l’état financier	14
1.2.5. Information comptable et financière fiable	15
1.3. Les matériels de collecte et d’exploitation des données.....	16
1.3.1. Documentation	16
1.3.2. Recherche	16
1.3.3. Questionnaire d’enquête.....	16
1.3.4. Formule statistique	17

1.4. Modélisation théorique de travail.....	17
1.4.1. Hypothèses de travail pour avoir une information financière et comptable fiable	17
1.4.2. Traduction des hypothèses en variables	18
1.4.3. Modélisation des hypothèses	19
Section 2 : Méthodologie d’approche	19
2.1. Méthodes appliquées	20
2.1.1. Méthode d’enquête	20
2.1.2. Méthode d’échantillonnage	20
2.1.3. Méthode d’élaboration de questionnaire	20
2.2. Limite de l’étude.....	21
2.3. Le chronogramme des activités	21
Deuxieme Chapitre : PRESENTATIONS ET TRAITEMENTS DES RESULTATS	23
Section 1 : Présentation des résultats suivant les hypothèses de travail	23
1.1. Résultat concernant la fiabilité des informations financières.....	23
1.2. Résultat concernant l’application efficace et effective des méthodes comptables énoncé dans le PCG	24
1.2.1. Convention comptable de base.....	25
1.2.2. Principes comptables fondamentaux	25
1.3. Résultat d’enquête sur le respect des règles et pratiques relatives à la présentation des états financiers	27
1.3.1.1. Bilan	27
1.3.1.2. Compte de résultat.....	27
1.3.1.3. Tableau de flux de trésorerie	28
1.3.1.4. Le tableau des variations des capitaux propres	29
1.3.1.5. L’annexe	29
1.3.2. Règle de comptabilisation	30

1.3.3. Règle d'évaluation.....	30
Section 2 : Traitement des résultats	31
2.1. Calcul de r entre la fiabilité des informations financières et l'application efficace et effective des conventions et principes comptables.....	32
2.2. Calcul de r entre la fiabilité des informations financières et le respect des règles relatives à la présentation des états financiers.....	33
2.3. La régression	33
troisième Chapitre : Interprétation des résultats et proposition de solutions	35
Section 1 : Interprétation des résultats	35
1.1. Analyse sur les résultats obtenus à l'égard des attendues.....	35
1.1.1. Discussion sur le degré de la fiabilité de l'information.....	36
1.1.2. Discussions sur les hypothèses de travail.....	37
1.2. Analyse des résultats des deux corrélations	43
1.2.1. Discussion sur le résultat de r entre la fiabilité des informations financières et l'hypothèse 1.....	43
1.2.2. Discussion sur le résultat de r entre la fiabilité des informations comptables et l'hypothèse 2.....	44
1.3. Comparaison des deux coefficients de corrélations	44
1.3.1. Ressemblance des deux coefficients de corrélation	44
1.3.2. Différence des deux corrélations.....	45
Section 2 : Propositions des solutions.....	45
2.1. Recommandations sur la fiabilité de l'information comptable et financière.....	45
2.1.1. Recommandation relatives aux hypothèses.....	46
2.1.1.2.1. Application effective et efficace de PCG 2005	47
2.1.1.2.2. Formation et révision de la place du comptable.....	48
2.2. Recommandation générale	49

2.2.1. Recommandations concernant l'absence de connaissances en matière de comptabilité.	49
2.2.2. Recommandations au déni d'importance d'une information financière fiable et d'une comptabilité transparente	50
CONCLUSION DE LA TROISIEME CHAPITRE	52
Conclusion générale	53
Bibliographies	vii
ANNEXES	ix
Tables des matières	xvi